MAGAZINE D'INFORMATIONS N° 3 - DÉCEMBRE 2010

CGEM
Confédération Générale des Entreprises du Maroc
MENSUEL
mag

MICRO-FINANCE.
Des produits mieux adaptés

RAM. Tarifs préférentiels
pour les adhérents de la CGEM

ASSISES DU TOURISME

«Vision 2020», Durabilité et Promotion des potentialités régionales

LA JOIE EST SANS COMPROMIS.

Plus de puissance, plus d'efficience, plus de style. Chaque trajet à bord de la BMW Série 3 est source de plaisir.
Elle est l'incarnation par excellence de la berline sportive : proue large, calandre sportive, épaulement marqué. Les puissants moteurs de quatre et six cylindres essence ou diesel, garantissent une poussée vigoureuse. Dotée des dernières technologies BMW EfficientDynamics, la BMW Série 3 fait preuve d'un dynamisme remarquable associé à une consommation et des émissions de CO2 sensiblement réduites.

BMW SÉRIE 3 À PARTIR DE 309.000 DHS TTC.

BMW EfficientDynamics
Moins d'émissions. Plus de plaisir.

Smeia
Importateur exclusif
47, boulevard Ba Hmad
20300 Casablanca
Tél. : 05 22 40 07 00/01
e-mail : contact@smeia.com

Réseau Smeia
Rabat : Ryad Auto-Groupe Smeia 05 37 71 62 00
Tanger : Smeia Tanger 05 39 39 94 30/40
Agadir : Soutra 05 28 84 74 28/29
Marrakech : ouverture prochaine.

CGEM
Confédération Générale des Entreprises du Maroc
MENSUEL

Sommaire

4-5 ÉDITORIAL par Mohamed Horani

6-17 ACTUALITÉS
6 CGEM
10 Fédérations
14 Unions Régionales

18-32 REPÈRES
18 Maroc
24 Maghreb / Afrique
29 Monde

34-36 ECHOS ENTREPRISES

37-53 DOSSIER DU MOIS
Assises Nationales du Tourisme

54 FOCUS

56-57 ZOOM

58-59 EVENTS

60-61 MISE EN RELATION

62 LES CHIFFRES DU MOIS

65-66 DÉCRYPTAGE

n° 03
Décembre 2010

ÉVÈNEMENT. LANCEMENT DU PORTAIL «STOPCORRUPTION.MA»

L'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC), l'ANPME et la CGEM ont lancé, le 29 novembre 2010, au siège de la Confédération et avec l'appui de la Coopération technique allemande (GTZ), le premier portail de dénonciation de la corruption www.stopcorruption.ma.
Ce portail mutualisé d'information, dédié aux PME, est un point de contact pour recueillir les informations relatives à des actes, des pratiques et des tentatives de corruption ou d'incitation à la corruption dans le cadre des marchés publics, ou d'opérations d'investissement.
Ce portail se veut également un outil de promotion des règles de bonne gouvernance et de concurrence loyale dans l'environnement des affaires.
Le portail «Stop Corruption», comporte en outre une fonctionnalité sécurisée autorisant la dénonciation en ligne - éventuellement anonyme - de tout acte, pratique ou tentative de corruption dont les PME pourraient être victimes ou témoins.

Directeur de publication : Mohamed HORANI | **Administration & rédaction :** 23, Bld Mohamed Abdou, Palmiers - Casablanca
Tél.: 05 22 99 70 00 | Fax : 05 22 98 39 71 | e-mail : mustaphamoulay@cgem.ma
Rédacteur en chef : Mustapha Moulay
Régie publicitaire, conception, infographie : Autograph | 217, Bld Brahim Roudani - Casablanca
Tél. : 05 22 98 29 64/75 | Fax : 05 22 98 29 82 | e-mail : contact@autograph.ma | cgeminfos@autograph.ma
Abonnements : Malika Charafi | e-mail : charafi@cgem.ma
Web : www.cgem.ma
Impression : Edit

Édito

Par Mohamed HORANI
Président de la CGEM

Suite aux évènements de Laâyoune…

La CGEM dénonce les prises de positions hostiles de certains cercles espagnols

La CGEM suit avec une grande préoccupation les campagnes fallacieuses des ennemis de l'intégrité territoriale et les allégations mensongères de certains médias et cercles politiques espagnols qui ont recouru à des procédés bas et contraires aux règles de neutralité, d'objectivité et de transparence et ce, en vue de dénaturer l'image du Maroc et de porter atteinte à ses intérêts suprêmes à la suite des évènements survenus le 8 novembre à Laâyoune.

« … la CGEM a incité à une mobilisation dense, impliquée, de toutes ses fédérations, de ses unions régionales et de ses membres, à la marche pacifique du dimanche 28 novembre à Casablanca … »

Notre Confédération dénonce avec force les prises de positions de ces cercles et particulièrement, celles du Parti Populaire Espagnol (PPE) *« qui réagit face à ces évènements de manière hostile et selon une logique faisant fi de la vérité et des données réelles, guidé en cela par des préoccupations électorales évidentes »*.

La CGEM, qui adhère aux efforts et initiatives gouvernementales des dernières années pour insuffler une dynamique particulière aux relations économiques et commerciales bilatérales et aux flux d'investissements espagnols, *« met en garde contre les répercussions négatives de pareilles prises de positions, hostiles et partiales, sur le climat des affaires et le partenariat prometteur entre les deux pays frères »*.

La Confédération Générale des Entreprises du Maroc rejette catégoriquement l'instrumentalisation du Maroc par certains cercles espagnols pour justifier le tassement économique en Espagne suite à la crise économique mondiale, *« laquelle impose au contraire, de travailler en commun avec un esprit d'ouverture sur notre environnement direct en vue d'édifier un voisinage régional à même de permettre de relever les défis du développement commun »*.

« Devant ces développements regrettables, la CGEM attire l'attention des fédérations, institutions et autres opérateurs professionnels espagnols, nationaux ou régionaux, quant au caractère dangereux de pareilles attitudes et leurs répercussions néfastes sur les acquis croissants du partenariat maroco-espagnol dans divers secteurs ».

C'est aussi dans le prolongement de cet esprit que la CGEM a incité à une mobilisation dense et impliquée de toutes ses fédérations, de ses unions régionales et de ses membres, à la marche pacifique du dimanche 28 novembre à Casablanca.

C'est avec une joie indescriptible que nous avons constaté l'ampleur de cette marche, la représentation entière de toutes les Régions du Maroc ainsi que la diversité de sa population.

Le patronat marocain, à travers notre Confédération et sa mobilisation, témoigne de son attachement inaltérable aux causes sacrées de notre Nation, et à tout ce qui est en mesure de contribuer à son essor dans un contexte régional et international de paix et de sérénité.

L'ANPME soutient le Label CGEM pour la RSE

Une convention a été signée, le 1er Novembre 2010 au siège de la Confédération, entre la CGEM et l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME) pour accompagner les entreprises dans le processus d'obtention du Label CGEM pour la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

Cette convention, qui fixe les modalités de partenariat pour soutenir les entreprises membres de la CGEM, s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement du Pacte national pour l'émergence industrielle ainsi que dans le programme Moussanada relative à «l'offre transverse».

Elle a pour objectif de faire bénéficier les PME éligibles au programme d'un financement de l'ANPME à hauteur de 60% du coût de la prestation portant sur l'audit à l'issue duquel le Label CGEM est octroyé à l'entreprise.

Cet audit indépendant permet de s'assurer de la conformité de l'entreprise au regard de la charte de responsabilité sociale de la Confédération.

Dans une allocution lue en son nom, **le Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, M. Ahmed Reda Chami, a souligné que cette initiative vise à asseoir la culture managériale sur les nouvelles valeurs fondamentales**, qui constituent autant de leviers décisifs à la croisée de la compétitivité, de la prééminence de l'humain et de la cohésion sociétale.

La responsabilité sociale est un facteur de compétitivité qui signifie faire preuve d'éthique et de transparence et contribue au développement durable et au bien-être de la société.

M. Chami s'est dit, à ce propos, confiant quant à la capacité des entreprises marocaines à s'approprier pleinement cette démarche et à devenir de plus en plus nombreuses à décrocher le label RSE de la CGEM.

"INCORPORA". OUTIL UTILE POUR L'ENTREPRISE SOCIALEMENT RESPONSABLE

"Incorpora" est un outil utile pour l'entreprise qui veut gérer ses ressources humaines à travers une perspective sociale. **Le programme offre un service gratuit d'intermédiation professionnelle pour couvrir les nécessités du marché de l'emploi.**

Le programme INCORPORA de l'œuvre Sociale «La Caixa» a pour objectif de faciliter l'intégration dans le monde professionnel de personnes en situation ou à risque d'exclusion sociale en même temps qu'il offre aux entreprises une manière de concrétiser leur sensibilité sociale, s'inscrivant ainsi dans une démarche de Responsabilité Sociale de l'Entreprise.

Après plus de 5 années de fonctionnement en Espagne, pendant lesquelles ont participé 12.648 entreprises, le programme arrive au Maroc. Il est géré par l'Association «Casal dels Infants» et la Fondation PIMEC, en collaboration avec un réseau d'organismes sociaux locaux et en partenariat avec la Commission Proximité Sociale.

De manière totalement bénévole, les techniciens d'insertion du réseau d'organismes sociaux de Casablanca participant au programme -organismes qui accompagnent des personnes en situation d'handicap, des jeunes avec difficulté d'accéder à un premier emploi et des femmes dans une situation vulnérable- conseillent les entreprises dans tous les aspects relatifs à l'engagement de personnes ou des collectifs distincts.

Dès que l'entrepreneur a défini le profil lié à ses besoins, le technicien réalise une recherche et une présélection de candidats possibles dans le réseau. Si le recrutement est effectué, l'organisme social fera l'accompagnement pendant tout le processus d'insertion, à l'employé et à l'entreprise, avec l'objectif d'appuyer au maximum le processus d'insertion conjoint.

De même, l'entreprise intègre des valeurs sociales dans sa gestion des ressources humaines et devient plus compétitive sur le marché de globalisation actuel.

Plus d'informations : CGEM, 23 Bd Mohamed Abdou - Quartier Palmier
Tél: 05 22 99 70 30/33 Mail : incorpora.casablanca@fundaciopimec.org / c.sociale@cgem.ma

BRÈVE

Formation-Genre

Dans le cadre du **partenariat entre la CGEM et la coopération allemande GTZ**, une nouvelle convention a été signée en juin 2010 visant l'appui à l'instauration de l'égalité professionnelle en entreprise. Cette convention inclut l'organisation de formations sur « le genre en entreprise » à travers le volet égalité professionnelle du label sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise de la CGEM. Plus spécifiquement, l'objectif de la formation est de communiquer autour des enjeux liés aux disparités entre hommes et femmes dans les entreprises et de sensibiliser les participant(e)s à la prise en compte de l'approche genre dans leur politique des Ressources Humaines. Les premières formations ont été organisées à l'Union Régionale Centre Nord et Tensift de la CGEM au profit des entreprises adhérentes, représentées principalement par leurs Directions des Ressources Humaines. La dernière est prévue les 2 et 3 décembre 2010 à l'Union Régionale Nord.

RÉFORME DES RETRAITES. «LE PRIVÉ NE PAIERA PAS POUR LE PUBLIC»

Entretien avec Jamal Belahrach, Président de la Commission Emploi et Relations Sociales

- Quel est, selon vous, l'état des lieux des régimes de retraites au Maroc ?

«Je pense que tout a été dit sur le sujet et particulièrement lors de la conférence que nous avons organisé. Il nous faut insister sur le niveau de déficit de l'ensemble des caisses qui atteint plus de 1100 milliards de dirhams et que notre pays ne peut plus se permettre cela. De ce fait, une réforme ambitieuse s'impose car elle doit aller au-delà du réglage paramétrique. La CGEM est claire sur ses orientations. Le privé ne paiera pas pour le public et la compétitivité des entreprises doit être sauvegardée. Il faut élargir l'assiette des cotisants aux indépendants et faire en sorte que nous dépassions le seuil des 30 % de salariés qui sont affiliés à un régime de retraites aujourd'hui. Ce qui est peu dans un pays comme le nôtre.»

- Quels sont les scenarii de sortie de cette crise ?

«La commission technique a eu plusieurs sécnarii entre les mains et à ce jour aucune décision n'a été prise. En ce qui nous concerne, nous pensons qu'un régime de base pour tous les salariés associés à des régimes complémentaires dissociés pour le public et le privé serait une bonne chose pour assurer une véritable pérennité du système de retraite. L'élargissement aux indépendants pourrait augmenter le niveau des recettes et permettre ainsi de ne pas augmenter les cotisations afin de ne pas pénaliser les entreprises et en même temps garantir de bonnes pensions pour les futurs retraités.»

- Les syndicats sceptiques quant à la situation des caisses de retraite demandent, lors des réunions du dialogue social, de faire appel à un cabinet d'étude externe pour refaire le diagnostic et proposer des schémas de réforme. Cette proposition est-elle justifiée ?

«Ce que je comprends c'est que les partenaires sociaux souhaiteraient être rassurés. Mais, je pense que la situation est suffisamment claire et qu'au regard de notre modèle économique et social, l'urgence nous commande de décider d'un schéma le plus vite possible car plus nous attendons plus nous aggravons notre situation et nous ne rendons service ni aux générations futures ni aux futurs retraités.»

- Quelle est la position de la CGEM concernant les régimes de retraite ?

«C'est le schéma que je vous ai cité précédemment mais j'ajouterai qu'une sensibilisation de grande envergure est vitale, car ce débat n'est pas que technique. Il est aussi sociétal.»

- Est-ce qu'un rallongement de l'âge de la retraite est justifié aujourd'hui ?

«Nous avons beaucoup de chance car nous vivons plus longtemps. Partant de ce constat, bien évidement qu'il faudra travailler ce paramètre mais cela dans le cadre de la grande réforme dont nous avons besoin. Pour cela, Il faut du courage politique.»

M. Jamal Belahrach
Président de la Commission Emploi et Relations Sociales

GOUVERNANCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La Commission Formation Professionnelle a participé, les 28 et 29 octobre 2010 à Paris, au **«Symposium Euro-méditerranéen sur la Gouvernance de la Formation Professionnelle»**. Cet événement, organisé conjointement par les Ministères du Travail, le Ministère de l'Emploi et de la Formation, les partenaires sociaux et l'Agence Française de Développement (AFD), a été réalisé dans le cadre de « l'Agenda de la formation professionnelle » adopté lors du forum euro-méditerranéen de l'enseignement technique et de la formation professionnelle tenu à Marseille en décembre 2008.
Le but de ce symposium est d'échanger des bonnes pratiques et des réflexions entre partenaires sociaux des pays membres de l'UPM sur la formation professionnelle.
Lors de cette conférence, présidée par **M. Jamal RHMANI**, Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et par **M. Laurent WAUQUIEZ**, Secrétaire d'Etat français à l'emploi, il a été convenu d'œuvrer pour le renforcement de la coopération Maroco-française en matière d'emploi et de formation professionnelle.
Ainsi, il a été décidé de tenir le 3ème symposium international sur la «Gouvernance de la Formation Professionnelle» à Casablanca.

FORUM SUR LA GESTION DES DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Dans le but de sensibiliser l'opinion publique sur l'importance d'une gestion écologique de ces déchets, notamment dans les pays arabes, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en partenariat avec le Centre pour l'Environnement et le Développement pour la Région Arabe et l'Europe (CEDARE), organise un forum annuel sur la gestion de ces déchets.
La 1ère édition de ce forum a été organisée les 9 et 10 février 2009 au Caire en Egypte, et a connu la participation de plus de 200 personnes représentant 21 pays. Pour l'organisation de la 2ème édition de ce forum, le choix a été porté sur le Maroc eu égard aux efforts et aux projets initiés au niveau de ce pays pour une meilleure gestion de ces déchets, et des grandes potentialités dont il jouit, lui permettant de jouer un rôle de leader régional en la matière.

Le PNUE, en partenariat avec le Centre pour l'Environnement et le Développement pour la Région Arabe et l'Europe (CEDARE) et le CMPP a tenu, les 23 et 24 novembre 2010 à Marrakech, la 2ème édition du forum sur la gestion des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) sous le thème: « E-waste management : Green Business Opportunities ».
Ce forum, qui a pour objectif principal d'échanger les expériences en matière de gestion de DEEE sur un plan national, régional et international, a réuni les responsables des organisations internationales, les experts internationaux en la matière, les entreprises des technologies de l'information et de la communication, les bailleurs de fonds, les représentants gouvernementaux et les centres nationaux de production propre de la Région.

Artisanat. «Min'Yadina» séduit à Fès

Le secrétaire d'Etat chargé de l'artisanat, M. Anis Birou, a procédé, le 29 octobre 2010 à Fès, à l'inauguration de la deuxième édition de «Min'Yadina», exposition professionnelle des entreprises de l'artisanat du Maroc, organisée par la Fédération des Entreprises d'Artisanat (FEA) sous le thème «l'innovation et la créativité au cœur de la tendance».

Cette manifestation a pour but essentiel d'offrir aux entreprises l'opportunité de se faire connaître et de promouvoir leurs produits à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Elle a aussi pour objectif d'encourager chez ces entreprises l'esprit d'initiative, d'innovation, de créativité et de créer un climat d'émulation en matière notamment d'exportation vers des marchés extérieurs.

Pour M. Saad Sefrioui, Président de la FEA, cette manifestation, qui se tient après le succès de la première édition organisée en 2009 à Marrakech, montre encore une fois *«la richesse créative et l'innovation des produits de notre artisanat marocain»*.
Ont participé à cette édition pas moins de 40 entreprises marocaines représentant l'ensemble des filières de la production artisanale à forte valeur culturelle et artistique (décoration, habillement, architecture, bijouterie, produits du terroir, ameublement...).
Des séminaires et des présentations des acteurs de la chaine de production et d'exportation du produit d'artisanat ont également été au programme de cette manifestation de deux jours, organisée en partenariat avec la Maison de l'Artisan.
Créée en 2006, la FEA a pour objectifs majeurs d'accompagner le contrat-programme du secteur, de jouer le rôle d'interlocuteur avec les pouvoirs publics, d'être le relais avec les chambres professionnelles d'artisanat et force de proposition pour la mise en oeuvre de la vision 2015.

AMITH-NORD. EN ATTENDANT L'ÉLECTION D'UN NOUVEAU BUREAU

L'Association Marocaine des Industries du Textile et de l'Habillement-Zone Nord (AMITH-ZN) a décidé, le 4 novembre 2010, à l'occasion de son assemblée générale, d'élire un bureau provisoire formé d'un président et de deux vice-présidents, en attendant l'élection d'un nouveau bureau après la fin de mandat de la direction actuelle.
Les membres de l'AMITH-ZN ont approuvé à l'unanimité l'élection du président sortant, M. Kamal Mezzari, à la présidence de ce bureau provisoire, afin de poursuivre la discussion avec l'instance centrale de l'association, basée à Casablanca, conformément aux dispositions du règlement intérieur qui interdit l'élection de la même personne à la présidence de l'AMITH ou de l'une de ses sections pour plus de deux mandats.
Des responsables de l'AMITH-ZN ont indiqué que les candidatures pour le nouveau bureau ont été ouvertes par deux fois lors de cette assemblée, sans qu'aucun candidat ne se soit présenté, ce qui a mené au report de l'élection à une date ultérieure.
L'AMITH-ZN regroupe plus de 120 entreprises opérant dans le secteur du textile et de l'habillement, et dont la production est destinée essentiellement à l'exportation. Elles entretiennent à cet effet des partenariats avec plusieurs entreprises étrangères, notamment espagnoles et françaises.

M. Kamal Mezzani

ENIM. MASTER PROFESSIONNEL «GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE»

En complément de ses formations d'ingénieur, l'École Nationale de l'Industrie Minérale (ENIM) propose des formations permettant aux professionnels du secteur industriel ou administratif, une mise à jour de leurs connaissances face à un contexte économique et technologique en mutation constante.

Pour l'année académique 2010-2011, l'ENIM lance la 1ère édition du Master Professionnel en Gestion de l'Environnement et de la Sécurité Industrielle (MGESI).

La formation répond à cette mutation et à des exigences des normes nationales et internationales en matière de qualité, de sécurité, d'environnement et de production observées dans toutes les organisations publiques et privées.
La diversité des thématiques abordées au cours de la formation vous permettra de développer des compétences dans les domaines de la qualité, de l'hygiène, de la sécurité, de l'environnement, de la prévention et de la gestion des risques industriels.
Cette formation s'adresse aux ingénieurs, cadres scientifiques, industriels, administratifs ou à des collectivisées locales et qui souhaitent :

- actualiser leurs connaissances,
- acquérir de nouvelles compétences,
- partager des expériences professionnelles.

Pour plus d'information, consulter la brochure relative à ce Master en documents attachés et sur le site web de l'ENIM :
www.enim.ac.ma/formationcontinue/masteres%20professionnels/MGESI/index.html

FNPI. CAMPAGNE DE DÉCLARATION INTÉGRALE DES PRIX DE TRANSACTION

La Fédération Nationale des Promoteurs Immobiliers a lancé en juin 2010, dans le cadre de la professionnalisation du secteur de l'immobilier au Maroc et le renforcement du climat de confiance avec les citoyens et les pouvoirs publics, une campagne de déclaration intégrale à 100% des prix de la transaction. Après une première phase étalée sur la période estivale, nous avons dressé un premier bilan de cette opération. L'appel de la FNPI a été accueilli favorablement par nos membres. En effet, **plus de 200 banderoles ont été affichées sur les projets immobiliers à travers différentes villes du Royaume**, notamment Casablanca, Fès, Meknès, Tanger, Tétouan, Marrakech, Rabat, Salé et Agadir. Une enquête menée par la FNPI auprès de ses membres ayant participé à la première phase de cette campagne, a révélé que tous, ont affiché leur satisfaction quant aux réactions des acquéreurs qui se sont réjouis de cette initiative. Les promoteurs quant à eux sont certains que cette dynamique aura un impact positif sur leurs transactions immobilières. La FNPI réitère donc son appel auprès de ses membres pour qu'ils continuent dans cette voie. Les banderoles réalisées à cet effet sont mises à la disposition des membres au siège de la FNPI. **Des rencontres régionales sont prévues en partenariat avec les Associations Régionales de la FNPI à partir du mois de janvier** et seront étalées sur l'année pour rencontrer les promoteurs et les sensibiliser davantage quant aux retombées socio-économiques de cette opération.

M. Tariq Sijlmassi
Président de la FNPI

Précisions sur le logement vacant

La FNPI, après avoir pris connaissance de quelques articles parus dans la presse et de certains chiffres se rapportant aux logements vacants au Maroc, tient à apporter les précisions suivantes. **Au Maroc, aucune étude n'a été réalisée sur les logements vacants, de sorte qu'aucune définition du logement vacant n'existe avec précision.** Nous avons en effet pu lire que le nombre de logements vacants serait estimé à 800 000 unités en 2004 et à presque un million d'unités aujourd'hui. Ce chiffre serait également de 526.302 logements vacants en 2004 et de 800 000 aujourd'hui. Tout ceci pose un sérieux problème de définition sur lequel tous les intervenants devraient se pencher. D'abord que signifie-t-on par un logement vacant ? S'agirait-t-il d'un logement inhabité ou inoccupé ? Dans ce cas, de par cette définition, devraient être exclus :

- Les logements de Marocains résidents à l'étranger, les logements appartenant à des étrangers ne résidant pas au Maroc à plein temps, toutes les résidences saisonnières ou secondaires, et les logements qui font l'objet d'un litige ou sont dans un état précaire.

En partant de cette définition et sur cette base, **il serait judicieux de lancer une enquête sur le parc logement au Maroc et estimer avec exactitude le nombre d'unités vacantes.** Sans cette étude, il serait difficile d'avancer des chiffres qui induiraient les investisseurs en erreur et pourraient amener les pouvoirs publics à prendre des mesures inappropriées qui ne seraient pas en phase avec les réalités du terrain.

Source : FNPI

LOGISTRA. SALON INTERNATIONAL DU TRANSPORT

LOGISTRA
SALON INTERNATIONAL DU TRANSPORT
DE LA MOBILITÉ ET DE LA LOGISTIQUE
23 27 Novembre 2010 A L'OFEC - CASABLANCA - MAROC
EXPOSITION - FOR
B2B

La Fédération du Transport a tenu du 23 au 27 novembre 2010 à l'OFEC, le salon international du transport, de la mobilité et de la logistique (LOGISTRA). **LOGISTRA est un salon organisé par les opérateurs du secteur du transport et de la logistique pour l'ensemble des opérateurs économiques.** A l'aube de la mise en oeuvre de la Stratégie Intégrée pour le Développement de la Compétitivité Logistique du Maroc (Contrat Programme 2010-2015), le secteur du transport et de la logistique est plus que jamais sollicité pour accompagner le gouvernement, notamment dans les mutations profondes prévues pour la libéralisation du transport routier de marchandises et de voyageurs. LOGISTRA est un accès unique à l'ensemble des produits et services innovants dédiés à la Supply Chain globale de l'approvisionnement à la distribution en passant par la logistique interne :

- Transport de marchandises (routier, ferroviaire, combiné rail-route, maritime et aérien) ;
- Transport de matières dangereuses, transport de matières périssables ;
- Transport de personnes (urbain, inter-urbain, international), transport scolaire ;
- Messagerie, stockage, entreposage, plates-formes dégroupage ;
- Services et équipements liés aux transports et à la logistique ;
- Manutention, immobilier logistique et équipements d'entrepôts ;
- Technologies et systèmes d'information (Géolocalisation, traçabilité... etc) ;
- Location de véhicules industriels, déménagement ;
- Logistique verte et durable.

LOGISTRA est l'évènement de la Fédération du Transport qui regroupe plus de 500 entreprises avec un parc de plus de 700 000 véhicules.

LOGISTRA c'est aussi 3 événements :

- Une exposition de produits et services ;
- Un forum où sont débattus des sujets d'actualité de notre secteur ;
- Un espace B2B dédié aux rendez-vous d'affaires pré-organisés à l'échelle nationale et internationale.

Unions Régionales

La **CGEM** lance les **Escales Régionales de l'Entreprise**

L'Union Régionale du Nord a organisé, le 26 novembre dernier à l'hôtel EL Minzah de Tanger, en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires (ANPME, GTZ, AWB, …), la première Escale Régionale de l'Entreprise sous le thème «Régionalisation et internationalisation : vecteurs de développement économique» et dont l'objectif est d'établir un rendez-vous annuel essentiel à la promotion de la région et de ses potentialités.

Les thèmes qui ont été abordés furent :

- La vision de développement économique de la région ;
- Les indicateurs et les agrégats économiques régionaux ;
- Régionalisation et internationalisation : mode d'emploi ;
- Les outils d'accompagnement de l'entreprise régionale ;
- Le RRME de Tanger, quel bilan ?
- Les outils d'accompagnement des entreprises régionales ;
- L'économie verte ;
- Le développement durable ;
- Les énergies renouvelables.

Conscients de l'élan créé par la conjoncture économique actuelle, la CGEM reste particulièrement sensible au partage d'expériences entre les différents acteurs socio-économique au profit de la région. Cet événement a été animé par d'éminents intervenants de divers horizons tous impliqués au niveau des thématiques qui ont été traitées.

Les prochaines étapes des escales régionales de l'entreprise sont planifiées comme suit :

Région	Mois proposé
Nord - Tanger	26 Novembre 2010
Tensift - Marrakech	Janvier 2011
Centre - Rabat	Février 2011
SMD - Agadir	Février 2011
Oriental - Oujda	Mars 2011
Tafilalet - Meknès	Mars 2011
Centre Nord - Fès	Avril 2011

Les étapes qui restent à planifier sont :

Casablanca	Mai 2011
Laâyoune	Juin 2011
Settat	Octobre 2011
Béni Mellal	Novembre 2011

« La thématique de l'économie verte et du développement durable a été largement débattue lors de cette première escale. »

LA CARAVANE DE LA RETRAITE DE LA CIMR FAIT ESCALE À MEKNÈS ET FÈS

Des responsables de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR) et de la CGEM ont présenté, les 8 et 9 novembre 2010 à Meknès et Fès, les nouvelles dispositions relatives à la réforme des retraites dans les secteurs public et privé. Les représentants de la CIMR et de la CGEM, qui s'exprimaient dans le cadre de la «Caravane de la Retraite», ont passé en revue les différentes étapes accomplies visant entre autres la réduction de la dette implicite héritée des régimes de retraite, le contrôle des effets macro-économiques et la promotion de la retraite complémentaire comme outil de management et moyen d'attirer et de fidéliser les compétences.

La CIMR oeuvre en concertation avec la CGEM pour promouvoir le chantier de réforme du secteur de la retraite, qui suscite de nombreux questionnements sur le devenir des caisses de retraite, et sensibiliser les entreprises marocaines sur leur responsabilité sociale, en premier lieu vis-à-vis de leurs salariés.

En 2009, la CIMR comptait 4.397 entreprises adhérentes, 489.885 affiliés actifs et ayants droit et 123.688 retraités. Le montant total des produits techniques de la CIMR s'élevait à 4.293 millions de dirhams (MDH) et le total des pensions servies était de 2.568 MDH.
Quant à la CGEM, 95 % de ses adhérents sont des petites et moyennes entreprises. Elle constitue à ce titre, un interlocuteur de poids auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux.

FÈS. PROJET EUROMÉDITERRANÉEN «TEMPUS MEDINOALL»

L'Union Régionale Centre-Nord a été invitée à Oran dans le cadre du Projet Euro méditerranéen «Tempus MEDINOALL», qui soutient la modernisation de l'enseignement supérieur dans les pays de l'U.E. et crée un espace de coopération dans ces pays. Établi en 1990, ce programme couvre 27 pays des Balkans Occidentaux et d'Europe de l'Est, ainsi que d'Asie Centrale, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Le projet Tempus finance deux types d'action :

- **Projets communs :** partenariats entre établissements d'enseignement supérieur de l'U.E. et de pays partenaires. Ils permettent de développer, moderniser et diffuser de nouveaux programmes, de nouveaux matériels et méthodes pédagogiques et de favoriser l'assurance qualité et la gestion des établissements d'enseignement supérieur.
- **Mesures structurelles :** développement et réforme des systèmes et établissements d'enseignement supérieur dans les pays partenaires, amélioration de leur qualité et de leur pertinence, ainsi que l'accroissement de leur convergence avec le développement de l'UE.

Les partenariats sont constitués de consortiums d'organisations comprenant des établissements d'enseignement supérieur, des universités, des entreprises, des ministères, des ONG et d'autres organismes actifs dans l'enseignement supérieur, issus à la fois de l'U.E. et de ses pays partenaires. Dans le cadre de ce Projet Euro méditerranéen Tempus MEDINOALL, l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technologique « ENSET » d'Oran a abrité le premier module de formation intitulé « La mise en œuvre stratégique de la coopération université-industrie », organisé du 18 au 21 octobre 2010, auquel ont assisté M. El Khamlichi Mohamed, Président de la Commission Innovation et Relations avec l'Université de l'Union Régionale Centre-Nord, M. Berrada Abderrahim, membre du bureau et de cette Commission, ainsi que les membres de 24 entités internationales telles que les Chambres de Commerce et d'Industrie, les confédérations des entreprises et les universités d'Algérie, du Maroc, de Tunisie, d'Egypte, d'Espagne et de France. Cette formation a mis l'accent sur le rôle de l'université dans le système d'innovation en interne et par rapport à son environnement. Des bureaux de transfert de technologie seront créés dans les universités participantes, les besoins en équipements seront financés par le projet Tempus à hauteur de 150 000,00 DH par université. D'autres cycles de formation seront programmés, d'abord au Maroc, puis en Tunisie et en Egypte. La prochaine rencontre dont la thématique sera intitulée «le transfert technologique et l'entreprenariat», sera abritée à Fès à l'université Sidi Med Ben Abdallah, du 8 au 10 mars 2011.

BRÈVE

« PME : osez l'innovation »

La CGEM, en partenariat avec la Fondation Konrad Adenauer et la PIMEC (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises Catalanes) a organisé, le Jeudi 2 décembre 2010 à Rabat, un dîner-débat sur le thème *« PME : osez l'Innovation »*. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre des séminaires régionaux organisés par la Confédération visant à informer les chefs d'entreprises sur les différentes mesures de soutien, de financement, et d'accompagnement à l'innovation et ce afin de promouvoir la culture de l'innovation dans les entreprises et de favoriser le développement de la créativité.

MEKNÈS. 14ÈME ÉDITION DE LA SEMAINE DE QUALITÉ

Initiée par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Nouvelles Technologies, -en partenariat, notamment avec la CCIS-, et par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), la 14ème édition de la Semaine de Qualité a été l'occasion de débattre de plusieurs thématiques liées à la qualité. **Objectif : sensibiliser les entreprises aux enjeux économiques que pourraient présenter la qualité, la certification ISO et la formation aux nouvelles techniques en management et gestion d'entreprises capables de faire réussir une démarche qualité.** Lors du premier jour de cette manifestation, M. Lahcen Mouzouni, vice-Président Général de l'Union Régionale du Tafilalet a traité du thème «La Qualité du Rendement et le Rendement de la Qualité». Un accent a été également mis sur une série d'autres thématiques qui ont été développées par d'éminentes personnalités.

TANGER. JOURNÉES «DÉVELOPPEMENT DURABLE»

Le Centre Marocain de Production Propre (CMPP) a participé à la 3ème édition des Journées Développement Durable (JDD) organisée du 21 au 23 octobre 2010 à Tanger, par l'Association Marocaine pour un Environnement Durable (AMED) et en partenariat avec l'Université Abdelmalek Essaadi et l'Ecole des Sciences Appliquées (ENSA) de Tanger. Les journées de développement durable deviennent un rendez-vous annuel de rencontres, de débats et d'échanges autour des thématiques de l'environnement et du développement durable, dans le but de :

- Faire découvrir au grand public les différents aspects du développement durable ;
- Contribuer à promouvoir une culture du développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales, chez les citoyens en général et notamment chez les universitaires et les jeunes lycéens ;
- Initier les futurs cadres au management environnemental et son impact sur la vie de l'entreprise ;
- Créer un espace d'échange, de discussion entre les différentes composantes socio économiques qui s'intéressent aux problèmes d'environnement et de développement durable (organismes publics, universités, industriels, associations, etc…).

Organisée sous le thème *« L'Entreprise Marocaine face au défi du développement durable : Pour un engagement écocitoyen ! »*, cette 3ème édition des JDD a connu la participation d'experts, consultants, chercheurs nationaux et internationaux et entreprises qui ont débattu des divers enjeux et perspectives liés à la thématique de cette édition. Le programme des journées comportait plusieurs conférences, tables rondes ainsi que plusieurs activités de sensibilisation organisées sous forme d'ateliers pratiques lors d'une journée portes ouvertes.

Développement durable.
Partenariat maroco-suisse

Le 4ème Symposium Economique organisé par la Fondation Suisse Maroc pour le Développement Durable (FSMD), sous le thème «Crise Financière : convergence entre économie et écologie» s'est tenu, le 5 novembre 2010 à Genève.

Ce symposium vise d'une part l'échange de compétences et d'expériences entre acteurs marocains, suisses et internationaux dans une optique de développement économique durable au Maroc, et d'autre part, la mise en place de partenariats dans différents domaines économiques et sociaux. À l'issue des travaux de ce symposium, trois conventions de partenariat tripartites, relatives au traitement des déchets et des eaux usées, aux énergies renouvelables, à la bonne gouvernance et à l'e-gouvernement, ont été signées respectivement entre la FSMD, la Commune Urbaine de la Ville d'Oujda et Holcim Maroc ; la FSMD, la Commune Urbaine de la Ville d'Oujda et la Fédération Internationale des Régions Vertes ; et enfin la FSMD, la Commune Urbaine de la Ville d'Oujda et SGS Maroc SA.

FSMD
Fondation Suisse Maroc pour le Développement Durable

TOURISME. 56 MILLIARDS DH DE RECETTES

M. Yassir Zenagui
Ministre du Tourisme et de l'Artisanat

Selon le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Yassir Zenagui, les recettes du secteur du tourisme vont plus que doubler cette année au Maroc. Ces dernières peuvent atteindre, en 2010, 56 milliards DH, contribuant ainsi à hauteur de 10% au produit intérieur brut (PIB).

PLUS DE 90 NOUVELLES COOPÉRATIVES AGRÉÉES

Un total de 99 nouvelles coopératives, englobant 1.347 adhérents avec un capital libéré de 614.460 DH, ont été agréées en octobre 2010 par le ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé des Affaires économiques et générales. **Ces coopératives ont créé 1.303 postes d'emploi et projettent d'investir 2.457.840 dirhams dans les quatre prochaines années qui permettront de générer 5.212 emplois.**

La répartition par secteur fait ressortir que le plus grand nombre de ces nouvelles coopératives ont une activité agricole (73) et 16 sont dédiées au secteur de l'artisanat, alors que le reste concerne les secteurs des denrées alimentaires (3), la pêche (2), l'habitat (1), les plantes médicinales (1), l'alphabétisation (1), l'huile d'Argan (1) et les commerçant détaillants (1).

Ces coopératives appartiennent géographiquement aux régions de Tanger-Tétouan (18), Guelmim-Smara (16), Laâyoune-Boujdour (15), Fès-Boulmane (8), Chaouia-Ouardigha (8), l'Oriental (7), Taza Al Hoceima-Taounate (6), Souss-Massa-Draa (4), Tadla Azilal (4), Oued-Eddahab-Lagouira (4), Doukkala-Abda (3), Marrakech-Tensift-Al Haouz (3), Meknès-Tafilalet (1), Gharb-Chrarda-Bni Hssen (1) et Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (1).

Quant aux coopératives féminines agréées durant la même période, elles ont atteint le nombre de 15 regroupant 186 femmes et représentent 15.15% du total de celles autorisées en octobre dernier.

IPSEN LOGISTICS
Power beyond cargo

SERVICE LOGISTIQUE TOTAL - NATIONAL ET INTERNATIONAL
- solutions optimales pour vos exigences
WWW.IPSENLOGISTICS.COM
AIR › MER › TERRE › PROJETS › SOLUTIONS LOGISTIQUES
Transports maritimes, routiers et aériens · groupage/complet · conventionnel · multimodal · affrètement · transit · entreposage
service door to door · gestion de la chaine logistique · service flexitank · transport exceptionnel · projet industriel
IPSEN LOGISTICS · 6 Allée des Cyprés · 20250 Ain Sebâa - Casablanca · Tél. : +212 522 66 67 70 · Fax. : +212 522 66 67 71 · E-mail: info-ma@ipsenlogistics.com

PLACE FINANCIÈRE DE CASABLANCA

La Chambre des représentants a adopté, le 4 novembre 2010 à l'unanimité, le projet de loi portant création de la place financière de Casablanca (Casablanca Finance City-CFC) qui consacre le développement enregistré au niveau du marché financier national.
Ce secteur a connu plusieurs réformes qui lui ont permis de jouer un rôle important dans la mobilisation de l'épargne et de mettre à la disposition des opérateurs économiques des sources de financement diversifiées, à même de soutenir les efforts en matière d'investissement et de se conformer aux standards internationaux en la matière.
Le marché financier national est devenu, grâce à cette dynamique réformatrice, un modèle sur le plan régional et pour les autres pays émergents. Selon ce projet de loi, le statut de la CFC est octroyé aux entreprises concernées par une commission présidée par l'administration sur proposition du «Moroccan Financial Board», tout en prévoyant des avantages fiscaux au profit de ces entreprises.

PARTENARIAT PREMIER TAX FREE ET TRAVELTODO

Premier Tax Free, le premier service de détaxe au Maroc et Traveltodo, l'une des premières agences de voyage au Maghreb, s'unissent pour promouvoir le tourisme de shopping au Maroc.
Morocco Tourist refund (Premier Tax Free Maroc), est né à la suite d'une jointventure avec la multinationale Irlandaise « Fintrax Group Holding » et le Groupe SEFRIOUI en mai 2008.
Morocco Tourist Refund (Premier Tax Free) prend en charge la restitution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (la détaxe) dans le cadre d'une convention conclue avec la Direction Générale des Impôts en 2008. L'activité de Premier Tax Free Maroc s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Maroc pour la promotion du tourisme et la modernisation du commerce et de l'artisanat.
Premier Tax Free est partenaire de près de 1500 enseignes à travers le Maroc et a pour ambition d'augmenter le chiffre d'affaire de l'ensemble de ses magasins affiliés.
Avec plus de 120 000 clients fidèles à son actif, Traveltodo est le spécialiste tunisien de la réservation de voyages et de séjours hôteliers et touristiques via Internet. Traveltodo a ouvert sa filiale au Maroc en 2010, exportant ainsi le savoir-faire *made in Tunisia* au-delà des frontières. Le modèle Traveltodo Maroc est identique au concept tunisien. **Pionnier en matière de réservation touristique en ligne et véritable plate-forme de e-commerce, Traveltodo est aujourd'hui devenu le leader du marché sur son segment.**
L'alliance entre ces deux sociétés spécialistes dans le service touristique renforce leur appétence pour rendre le Maroc une destination shopping.
Premier Tax Free, Traveltodo et Cadhoc (les chèques cadeaux Maroc) lancent à partir du mois de novembre « le bon d'achat » un concept novateur pour pousser les magasins affiliés à Premier Tax Free à proposer davantage la détaxe aux non résidents marocains. En échange, le Tour Operateur Traveltodo offrira au magasin qui aura effectué le plus grand nombre de détaxes, un voyage.

MICRO-FINANCE. DES PRODUITS MIEUX ADAPTÉS

M. Tariq Sijlmassi
Président de la FNAM

Le secteur de la micro-finance, outil important d'accompagnement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), est aujourd'hui appelé à concevoir des produits mieux adaptés aux Activités Génératrices de Revenus (AGR). Selon M. Tariq Sijlmassi, Président de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM), *«le secteur marocain des microcrédits, qui constitue une réussite singulière dans la région Afrique du Nord et Moyen Orient (MENA), doit relever de nouveaux défis se rapportant à la conception de nouveaux produits mieux adaptés aux AGR, au financement de projets dans toutes les communes ciblées par l'INDH et à la garantie de passerelles entre le microcrédit et le système bancaire»*, a dit M. Tariq Sijlmassi lors d'un panel sur les AGR, dans le cadre du Forum du développement humain.

Quatre des douze Associations de MicroCrédit (AMC) au Maroc figurent parmi le Top 30 des Associations de MicroCrédits du monde entier, a poursuivi M. Sijlmassi, qui est aussi Président du Directoire du Groupe Crédit Agricole.

Au niveau national, le secteur finance représente aujourd'hui pas moins d'un million de personnes actives et leur assure accompagnement, renforcement de capacités et assistance technique.

ENTRÉE EN VIGUEUR DES ARRÊTÉS RÉGISSANT LES RÉSIDENCES IMMOBILIÈRES

Les arrêtés d'application de la loi relative aux Résidences Immobilières de Promotion Touristique (RIPT) sont entrés en vigueur après leur publication le 7 octobre 2010 au bulletin officiel.
Le développement et la mise en exploitation des RIPT passent par un processus «sensiblement différent» du cadre classique des autres formes d'hébergement du fait des acteurs que ce produit fait entrer en jeu.

Il s'agit du promoteur qui construit la résidence et en vend les unités à des particuliers, et la société de gestion qui s'engage à gérer et commercialiser la résidence à une clientèle de passage et l'acquéreur.
A cet effet, l'acquéreur donne en gestion son bien immobilier pendant 9 ans à ladite société de gestion en contrepartie d'une formule de loyer à fixer d'un commun accord entre les deux parties et d'un droit de jouissance annuel plafonné à 2 mois dont deux semaines en haute saison.

Ce sont des modalités particulières qui fixent les relations et engagements de chacune des parties, dont notamment le contrat de bail type à conclure entre l'acquéreur et la société de gestion et les conditions afférentes à cette dernière que le département du Tourisme devra agréer.
Ces modalités ont été fixées par la loi sur les RIPT et viennent d'être précisées dans ces arrêtés d'application.

Comme tout établissement d'hébergement, les RIPT seront également soumises à un classement qui attestera le niveau d'infrastructures et de confort offert par lesdites résidences.
Elles pourront donc, et conformément aux normes de classement -également publiées dans les arrêtés en questions- être classées de la 1ère à la 3ème catégorie.
L'entrée en vigueur des textes régissant les RIPT intervient dans une période de transition coïncidant avec la préparation par le Département du Tourisme de la refonte du dispositif global de classement des établissements d'hébergement. Ceci permettra à ce Département de tester les normes proposées par les RITP et de les faire évoluer si nécessaire dans le cadre du nouveau dispositif en cours d'élaboration.

Ce type d'hébergement, nouvellement introduit par le même Département, *«favorisera l'émergence d'une offre en hébergement touristique adaptée à la demande des touristes nationaux et internationaux»*.

Il permettra aussi de donner une vocation touristique aux lits immobiliers à réaliser dans les nouvelles stations et zones touristiques et de convertir certaines structures immobilières existantes, qui s'y prêtent en capacité d'hébergement touristique, et favoriseront la canalisation de l'épargne interne.

HCP : 93.000 POSTES D'EMPLOIS CRÉÉS

Selon le Haut Commissariat au Plan (HCP), l'économie marocaine a créé 93.000 postes d'emploi entre le 3ème trimestre 2009 et la même période de 2010, permettant au taux de chômage de baisser de 9,8 à 9%. En milieu urbain, ce taux a reculé de 14,8 à 13,8%, alors qu'en milieu rural, il est passé de 4,3 à 3,8%.

CGEM Mag

Fiche technique

Le nouveau mensuel des décideurs *"CGEM Mag"* constitue un véritable outil de communication de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc à destination de ses membres et partenaires.

Enrichi et organisé autour de 14 rubriques clairement définies :

- Actualités CGEM
- Fédérations
- Unions Régionales
- Repères - Maroc
- Repères - Maghreb
- Repères - Monde
- Echos entreprises
- Dossier du mois
- Focus
- Events
- Les chiffres du mois
- Mise en relations ou Appels d'offres
- Décryptage
- Zoom

Cibles
- Membres adhérents de la CGEM (entreprises, fédérations, associations)
- Administrations publiques marocaines
- Organismes internationaux présents au Maroc
- Institutionnels, partenaires, bailleurs de fonds
- Conseillers économiques des ambassades du Maroc à l'étranger
- Médias

Langue
Française

Périodicité
Mensuelle (11 parutions annuelles)

Tirage
5000 exemplaires

Caractéristiques techniques
Format fermé : L 21 x H 27 cm
Format ouvert : L 42 x H 27 cm
Nombre de pages : 68
Couverture : papier couché brillant 170g
Intérieur : papier couché brillant 115g
Finition : dos carré cousu collé

Distribution
Par abonnements nominatifs et lors d'évènements phares organisés ou parrainés par la CGEM.

"Pensez entreprises"

Pour une entreprise, outre sa performance et sa compétitivité, ce qui compte c'est bien communiquer :

être présent :
"là où il faut quand il faut"...

- Pour y parvenir, il faut le bon tremplin, le bon support. CGEM Mag est pour vous un formidable réservoir de lecteurs décideurs, un potentiel unique et inédit au Maroc.
- Pour toucher une cible de leaders, CGEM Mag bulletin d'informations de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc vous propose un espace publicitaire en phase avec votre stratégie, à la hauteur de vos enjeux.
CGEM Mag vous offre une visibilité maximale, chaque mois.
- Les informations contenues dans ce journal, vous permettent d'obtenir un excellent impact pour vos campagnes.
Un parti-pris rédactionnel et un choix de format pour vous exprimer, pour communiquer au mieux.

Nos espaces sont proposés à des tarifs volontairement attractifs pour nos grandes et moyennes entreprises.
Pleine réussite pour vos futures campagnes.

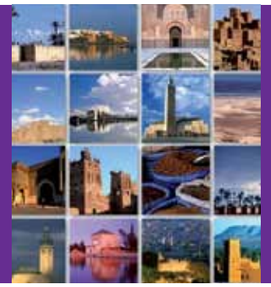

Repères Maghreb

Doing Business 2011. La Tunisie gagne 3 places

Le 8ème rapport Doing Business 2011 *«Making a difference for Entrepreneurs»* (Agir pour les Entrepreneurs) vient d'être publié par l'IFC et la Banque Mondiale. Ce rapport regroupe le classement de 183 économies selon des thèmes clés liés à la réglementation des affaires pour les entreprises locales.

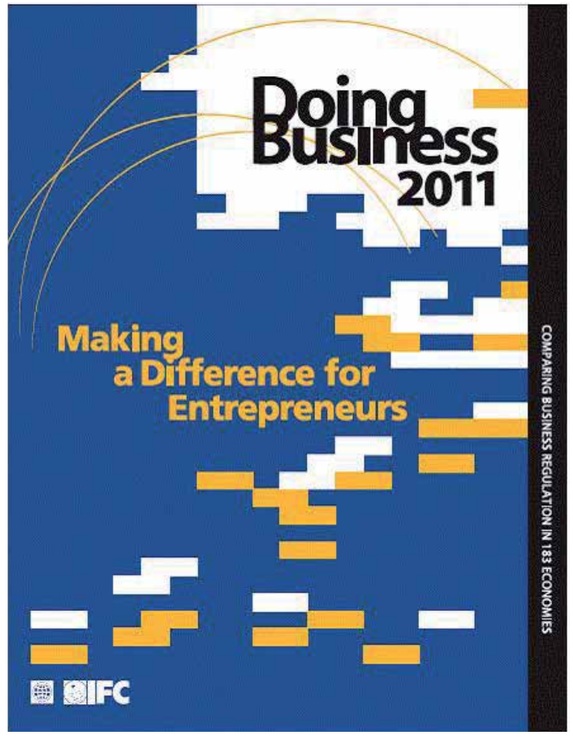

«Au cours des douze derniers mois, les gouvernements de 117 économies ont mis en œuvre 216 réformes réglementaires visant à faciliter la création et l'exploitation d'entreprises, à renforcer la transparence et les droits de propriété et à améliorer l'efficacité des procédures de résolution de différends commerciaux et de faillite. Il s'agit là d'une des conclusions du rapport», indique le document.

Pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, 11 des 18 économies ont adopté 22 réformes réglementaires visant à faciliter les activités commerciales afin de créer des opportunités pour les entrepreneurs locaux.

La Tunisie a été classée 55ème. Elle gagne 3 places par rapport à l'édition précédente. Elle est 1ère au Maghreb et 5ème au niveau de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Elle a amélioré les procédures administratives au sein des douanes ainsi que ses infrastructures portuaires.

Ainsi, la Tunisie est l'économie qui a le plus facilité le paiement des taxes et impôts en adoptant des systèmes électroniques de paiement. Cette économie a également modernisé son système d'échange de données pour les importations et les exportations.

Ainsi, pour le critère démarrage d'une entreprise et fermeture d'une entreprise, la Tunisie est respectivement 48ème et 37ème. Pour l'octroi de permis de construction, elle se positionne au 106ème rang. Elle est 64ème en droit de propriété, 89ème en obtention de prêts, 74ème en protection des investisseurs. Concernant le paiement des impôts, le commerce transfrontalier et l'exécution des contrats, le pays se place respectivement en 58ème, 30ème et 78ème position.

MAURITANIE. DÉCENTRALISATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le Conseil d'Administration de l'Agence Française de Développement (AFD) a approuvé l'attribution d'une subvention de 4 millions d'euros à la République de Mauritanie pour un **programme d'appui à la décentralisation et au développement local dans les régions de l'Assaba et du Guidimakha**. Le renforcement des collectivités locales mauritaniennes constitue une voie privilégiée pour améliorer les équipements en infrastructures et services, relancer les activités productives et assurer la protection des ressources naturelles, dans le cadre d'un dialogue étroit avec la société civile. **Le programme responsabilisera les communes** dans la définition et la mise en œuvre sur leur territoire d'actions de développement cohérentes au niveau régional. Ses impacts porteront notamment sur la création et la répartition de revenus, l'amélioration de l'accès aux services de base (éducation, hydraulique et santé) et le renforcement des institutions mauritaniennes.

ALGÉRIE. LES IDE EN CHUTE LIBRE

ANIMA Investment Network
Ensemble pour une Méditerranée compétitive
Together for a competitive Mediterranean
معا من أجل تنافسية المتوسط

Selon un bilan établi par l'Observatoire des investissements et partenariats en Méditerranée (ANIMA-MIPO), **les annonces d'investissements au Maghreb reprennent leur niveau de 2008**. Les annonces d'investissements directs étrangers dans les pays du Maghreb reprennent en apparence de la couleur après une mauvaise année 2009. En terme de nombre, les annonces devraient égaler à la fin 2010 leur niveau de 2009.

Mais contrairement à l'Est de la Méditerranée où les annonces IDE et leurs montants augmentent, le Maghreb est marqué par une chute sensible des montants en jeu. Les montants annoncés ne dépassent pas les 3 milliards d'euros en 2010 alors que le montant annuel moyen des IDE était depuis 2003 de plus de 8 milliards. Tous les pays maghrébins sont logés à la même enseigne en terme de baisse des montants d'investissements.

La Tunisie se console en mettant en avant ses 92 annonces d'investissements au cours des trois premiers trimestres 2010 contre 78 pour toute l'année 2009.

L'étude qualifie de « sensible » la hausse des annonces pour le Maroc. L'Algérie et la Libye enregistrent un recul -une «contreperformance»-. L'étude souligne que l'Algérie est le seul pays MED où *«la baisse du nombre de projets d'investissement se double d'une diminution du nombre de partenariats, en l'occurrence très marquée : seulement 8 projets détectés en 9 mois contre 35 en 2009 »*. L'Observatoire des investissements et partenariats en Méditerranée estime que ce « mauvais bilan » algérien est *«probablement imputable à l'adoption de nouvelles mesures contraignantes pour les investisseurs étrangers, et au flou relatif qui a prévalu quant à leur possible caractère rétroactif»*.

TUNISIE. FORUM ÉCONOMIQUE ARABO-NIPPON

Le 2ème forum économique arabo-nippon, prévu en décembre 2010 à Tunis au niveau des Ministres du commerce et de l'industrie, a été au centre d'une réunion préparatoire tenue au Caire.
Selon le directeur du département des études et des relations économiques stratégiques à la Ligue Arabe, Tamer El Ani, ce forum débattra d'un certain nombre de questions liées notamment à la coopération dans les domaines de l'énergie nucléaire et solaire, l'eau, du tourisme et des transports.
La coopération en matière de valorisation des ressources humaines, de promotion de l'éducation et de la recherche scientifique et de développement de l'investissement, des petites et moyennes entreprises, des télécommunications et des infrastructures sera également au menu de cette rencontre arabo-nipponne.

Cette rencontre portera de même sur les moyens de mise en oeuvre du 1er forum arabo-nippon, ainsi que sur le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Avec la participation de différents organismes économiques publics et privés, **le Forum compte devenir une plate-forme de la coopération entre les Pays Arabes et le Japon**, dont les échanges commerciaux avaient atteint 170 milliards de dollars en 2008, a souligné le diplomate arabe.
La Ligue Arabe avait signé des mémorandums avec la Turquie, l'Inde et l'Amérique Latine en vertu desquels il a été décidé la création de forums similaires.
Le Forum est créé pour renforcer les relations économiques arabo-japonaises à travers la coopération dans les domaines du commerce, de la promotion de l'investissement, de l'énergie, de la technologie et du développement des ressources humaines.

ALGER. CONFÉRENCE SUR L'ENTREPREUNARIAT ETATS-UNIS-MAGHREB

Les Etats-Unis lanceront à partir de 2011 une vaste initiative en direction des pays du Maghreb. Les principaux axes de ce projet, porté par le Département d'Etat, devraient être détaillés les 1er et 2 décembre 2010 à Alger, à l'occasion de la conférence sur l'entreprenariat Etats-Unis-Maghreb. Cette conférence qui intervient dans le prolongement du sommet présidentiel sur l'entreprenariat organisé par le Président américain Barack Obama à Washington en avril 2010 et auquel avaient pris part des opérateurs économiques marocains. Elle réunira des chefs d'entreprises maghrébins locaux, des patrons américains et des chefs d'entreprises maghrébins établis aux Etats-Unis.

L'initiative américaine porte le nom de «North African Partnership». Elle ciblera les jeunes du Maghreb via cinq axes principaux : l'entreprenariat, l'aide à l'emploi, le leadership, l'art et la culture et l'émancipation de la femme. Ces axes constituent cinq macro-initiatives autour desquelles vont se construire des initiatives concrètes. Des entreprises américaines ont déjà donné leur accord pour financer ces projets. Parmi elles : Coca Cola, Microsoft, Cisco…

LIBYE. «RÉSEAU VERT» PREND LES RÊNES DE SOTEL TCHAD

«Réseau vert», société libyenne, a acquis 60% du capital de la Société de Télécommunications du Tchad. Aux termes d'un accord signé à Ndjamena le 1er novembre dernier, « Réseau vert » s'engage à investir entre 50 et 100 milliards de FCFA (entre 76,2 et 152,3 millions d'euros) pour le développement de Sotel-Tchad. L'Etat tchadien demeurera propriétaire du restant des actions de ce groupe, avec l'option d'en céder 6,5% aux salariés. L'apport financier de « Réseau vert », actif aussi bien dans la téléphonie fixe et mobile que dans l'Internet, permettra d'atteindre l'objectif de 1,8 million d'abonnés au GSM et de 20.000 lignes de téléphonie fixe, dont 15.000 en ADSL. Il permettra également la construction d'un nouveau siège social pour Sotel-Tchad.

EGYPTE. L'OCDE PROPOSE DE NOUVELLES RÉFORMES POUR ATTIRER L'INVESTISSEMENT

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) a proposé à l'Égypte de procéder à « de profondes réformes » pour attirer davantage d'investissements étrangers et tirer pleinement parti du potentiel économique du pays.
L'Égypte devrait d'urgence actualiser sa réglementation des entreprises « et trouver des financements pour les infrastructures industrielles ».
Le Caire devrait également renforcer l'application de ses lois anti corruption et assurer aux travailleurs de la prochaine génération un meilleur niveau d'instruction et de qualification.
Cette étude, intitulée « la stratégie de l'OCDE de développement du climat des affaires en Égypte », dresse un bilan dans 12 domaines clés. Elle contient un ensemble de recommandations précises pour l'amélioration des politiques, des institutions et des réglementations. Elle propose, en particulier au Caire, de rendre plus transparentes et plus prévisibles les décisions administratives concernant les entreprises, de rationaliser les procédures d'autorisation, d'assurer aux petites et moyennes entreprises un meilleur accès aux financements et d'améliorer l'accès au foncier.

« un ensemble de recommandations précises pour l'amélioration des politiques, des institutions et des réglementations. »

LIBYE. ATELIER SUR LA COMPÉTITIVITÉ DU TOURISME ARABE

Un atelier sur l'état de la compétitivité du tourisme arabe se tiendra les 13 et 14 décembre 2010 à Tripoli (Libye), organisé par le Bureau du transport au secrétariat général de la Ligue des Etats arabes sous la supervision de l'Office général libyen du Tourisme et de l'Artisanat.
Cette rencontre vise à jeter la lumière sur la capacité de la concurrence -en terme de prestations touristiques- dans les pays arabes, à mettre en exergue les plans de développement des centres de compétitivité, à échanger les expériences pour promouvoir la concurrence au niveau mondial et à promulguer un rapport sur la compétitivité relative au secteur du tourisme dans le monde arabe, indique www.afriquejet.com, citant le site Internet de l'Office général libyen du Tourisme et de l'Artisanat.
Cette manifestation réunira des experts de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), de l'Organisation arabe du tourisme et des représentants des institutions gouvernementales des pays arabes.
Toujours selon la même source, les travaux de cet atelier seront axés sur l'état actuel de compétitivité du secteur des voyages et du tourisme dans le monde arabe, les moyens de les améliorer conformément aux normes internationales ainsi que sur les moyens de promouvoir les points forts et atouts et de traiter les insuffisances et points de faiblesse afin de revigorer les capacités concurrentielles des pays arabes.
Les participants discuteront également de l'activation des mécanismes gouvernementaux d'action commune en vue de consolider la notion de compétitivité dans le secteur public.
Ils analyseront les modèles de compétitivité dans les pays arabes, ainsi que les indicateurs de compétitivité des ressources humaines, culturelles et naturelles.

NBR
Le premier Laboratoire privé du BTP accrédité
Norme ISO 17025
Le laboratoire de référence
24, lotissement Batoul Q.I. Lissasfa - Casablanca 20230
Tél.: 022 93 26 11/12 - Fax : 022 93 26 13
e-mail : nbr@nbr.ma - Site web : www.nbr.ma

Repères Monde

Une **délégation d'hommes d'affaires de Varsovie** reçue à la CGEM

Une délégation d'hommes d'affaires polonais de la Chambre de Commerce de Varsovie s'est réunie, le 4 novembre dernier, avec les membres de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), afin de discuter des opportunités d'investissements au Maroc.

Cette réunion de travail a été présidée par M. Jaouad Benjelloun, Président du Conseil d'Affaires maroco-polonais, en présence de M. Saad Sefrioui, Vice-Président du Conseil et Consul Honoraire de Pologne. Cette rencontre a permis à la délégation polonaise, dirigée par le Vice-Président de la Chambre Polonaise de Commerce, M. Janusz Wisniewski, d'avoir des éclairages sur les secteurs à fort potentiel ainsi que sur les grands chantiers ouverts au Maroc. Soulignant d'emblée la volonté commune des deux pays de resserrer leurs relations de coopération et de partenariat, M. Wisniewski s'est dit intéressé tout particulièrement par l'**investissement dans le domaine des énergies solaire et éolienne**. Il a, par ailleurs, présenté les activités de la Chambre polonaise de Commerce, à laquelle sont affiliées plus de 150 chambres et associations locales, et qui agit en véritable lobby économique, facilitant aux entreprises nationales les démarches d'investissements et oeuvrant pour la promotion de la coopération internationale.
Pour sa part, M. Abdellah Alaoui, Président de la Fédération de l'Energie relevant de la CGEM, a présenté cette Fédération, qui a vu le jour en 2001 et qui regroupe pas moins de 22 sociétés spécialisées dans divers créneaux énergétiques.
Les secteurs du BTP et des transports ont également été présentés, notamment en termes de chiffres clés, de nouveaux chantiers et réalisations en cours. Un débat général et des rencontres B to B ont ensuite suivi, permettant ainsi aux participants de présenter leurs attentes et besoins dans leurs marchés respectifs.

BUSINESS FACILITATION NETWORK

L'organisation patronale danoise, «DI International Business Development» propose de créer un réseau de membres d'entreprises qui se penchera sur les problèmes des pays arabes méditerranéens. En outre, l'objectif du réseau est de faciliter le développement de la coopération face aux problèmes régionaux et internationaux communs aux participants, de manière à accroître de façon substantielle l'efficacité des efforts du plaidoyer politique au niveau régional et international et favoriser les meilleurs flux commerciaux et d'investissements.

Le réseau est fondé sur un **programme de partenariat arabo-danois**. Il est développé et implanté durant une période de 3 ans. **Le rôle de DI sera de faciliter le déroulement des différentes réunions.** Il sera également responsable du suivi des différentes activités de lobbying qui seront mises en œuvre par les organisations individuelles et jouera le rôle clé dans le dialogue stratégique et la bonne connaissance des groupes de travail. Ce réseau sera financé par le programme de partenariat arabo-danois.

En vue de réaliser ces objectifs, plusieurs activités ont été proposées :

1. Conférence des directeurs délégués ;
2. Réunions du Comité de pilotage ;
3. Réunions de groupes de travail d'experts ;
4. Réunions annuelles des directeurs délégués ;
5. Mise en œuvre de plaidoyers.

Ainsi, les directeurs délégués des organisations patronales participantes se sont réunis, le 16 septembre 2010 à Bruxelles afin de mettre en place officiellement le réseau et d'identifier les domaines à traiter. Dans ce sens, et après plusieurs réunions de brainstorming, les deux thématiques retenues sont :

1. Accès au Marché Européen ;
2. Barrières non tarifaires.

BRÈVE

Exposition permanente en Chine

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures visant à renforcer la coopération sino-africaine, et à l'issue de la 4ème conférence ministérielle du Forum sur la Coopération sino-africaine, **le gouvernement chinois a mis en place un centre d'exposition et de vente permanent des produits africains dans la ville de YI WU**, sur une superficie de 5000m². Ainsi, le Maroc bénéficiera d'un stand de 100 m² avec gratuité des frais d'exposition (eaux, électricité et autres), durant les trois premières années d'exposition. Ce centre sera officiellement inauguré durant le premier trimestre 2011. Ainsi, en vue de bien préparer la participation marocaine, plusieurs réunions de concertation ont eu lieu, permettant de définir et de choisir le meilleur scénario possible.

LA TUNISIE COMPTE 18 000 FEMMES CHEFS D'ENTREPRISE

Le nombre total des femmes chefs d'entreprise en Tunisie est estimé à 18 000, exerçant dans les secteurs de l'artisanat (11 %), des services (41 %), de l'industrie (25 %) et du commerce (22 %).

La majorité des femmes chefs d'entreprise sont des quadragénaires, selon une étude élaborée par la Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprise (CNFCE).

Les diplômées du supérieur montrent un engouement certain pour la création de projets, notamment, dans le cadre du partenariat université-entreprise.

La femme tunisienne investit dans plusieurs domaines : les technologies de l'information et de la communication (TIC), les services, le consulting, la publicité, l'audiovisuel, les logiciels, les bureaux d'études.

Selon la même étude, sur les FCE en Tunisie, la plupart des chefs d'entreprises sont des femmes mariées ayant au moins deux enfants (70%).

L'étude montre également que plus de 74,5 % des FCE ont un niveau supérieur et plus de 87 % d'entre

elles ont réussi à réaliser leurs projets sans compter sur le patrimoine familial.

Selon la même étude, les entreprises gérées par des femmes sont caractérisées par une productivité plus élevée, une politique de financement réfléchie, un positionnement stratégique adapté à la conjoncture économique et une capacité de maîtrise des TIC.

Une autre étude élaborée, en 2008, par le centre CAWTAR dans le cadre du partenariat régional sur les femmes chefs d'entreprises en Tunisie, aux Emirats Arabes Unis, en Jordanie, au Bahreïn et au Liban, place les FCE tunisiennes au premier rang en matière de création d'opportunités d'emploi.

En dépit de ces atouts, la femme chef d'entreprise en Tunisie est encore confrontée à plusieurs problématiques. Parmi ces dernières, figure la faible adhésion aux différents programmes de soutien (programme de mise à niveau, en particulier, sous-exploitation des opportunités d'exportation et absence d'un système comptable et financier efficient).

Les autorités tunisiennes veillent à palier ces insuffisances en mettant l'accent sur le développement des modes de gestion des entreprises gérées par les femmes et en favorisant leur ouverture sur l'environnement économique régional et international.

Des efforts sont également déployés pour garantir une meilleure implication des femmes dans les domaines technologiques (marketing, gestion informatique, création de sites web), d'autant qu'elles prêtent un intérêt croissant à l'exportation de leurs productions, à l'instar des logiciels de gestion, et d'autres destinés aux enfants.

Pompe filtration Piscine
Projecteur Colorlogic
Filtre à Sable
Filtre à Diatomée
Régulateur Chlore -pH-
Chaudière à Gaz Hayward
Pompe SPA/JACCUZI
Eléctrolyseur au sel et regulateur pH
Poêle Sauna
Kit de Filtration
HYDROPLUS
TRAITEMENT DES EAUX
PISCINES PRIVÉES, MUNICIPALES ET OLYMPIQUES
Etude - Equipement - Distribution - Réalisation
Importateur Distributeur exclusif
Les Services sont notre MÉTIER la qualité est notre VOLONTÉ
Filtres à sable / à cartouche et à diatomée
Groupes électropompes : Piscines, Jaccuzi, Spa
Produits stérilisants - Electrolyseur au sel, Oxygène actif
Matériel d'agrément / Robot nettoyeurs
Appareil de nage à contre courant
Sauna / générateur vapeur
ISO 9001:2008
BUREAU VERITAS
Certification
285, Lot. Lina - Quartier Industriel - Sidi Maârouf - 20190 Casablanca
Tél. : 05 22 97 29 86 à 88 - Fax : 05 22 97 29 93 - E-mail : hydroplussa@menara.ma - www.hydroplusmorocco.com

OAT. 1ER FORUM ARABE SUR LE DIALOGUE SOCIAL

Le 1er Forum arabe sur le dialogue social sera organisé du 14 au 16 décembre au Maroc, à l'initiative de l'Organisation Arabe du Travail (OAT) et de l'Organisation Internationale du Travail.

Cette manifestation, initiée en collaboration avec le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, vise la promotion, l'institutionnalisation et la réglementation du dialogue social dans le monde.

Le Forum sera l'occasion de débattre autour des moyens permettant de renforcer le principe du dialogue tripartite entre le gouvernement, le patronat et les syndicats. Il permettra également de discuter des libertés syndicales et de la démocratie au sein des organisations patronales et ouvrières dans les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle et de la protection sociale.

Ce forum, qui réunit les représentants des différents partenaires sociaux, sera l'occasion de mettre l'accent sur l' «expérience pilote» du Royaume dans le domaine du dialogue social, ainsi que sur d'autres initiatives touchant à la protection sociale avec pour objectif d'élaborer une vision arabe commune, permettant l'institutionnalisation du dialogue.

Cette rencontre interviendra dans le cadre de l'application des décisions du 1er sommet arabe économique et social, tenu en 2009 au Koweït et du comité de suivi des recommandations du forum arabe de Beyrouth sur l'emploi, tenu en mai au Caire.

Le Forum de Beyrouth sur l'emploi et la crise financière mondiale, tenu en octobre 2009, avait pointé la nécessité de conjuguer les efforts des différents partenaires sociaux dans la région arabe avec le soutien des organisations internationales spécialisées dans la résolution des problèmes du chômage.

BRÈVE

Libye. Un bureau commercial à Singapour

Le comité populaire général libyen a décidé, le 9 novembre 2010 à Tripoli, d'ouvrir un bureau commercial libyen à Singapour, placé sous la tutelle du Conseil National libyen du développement économique.

L'ouverture de ce bureau est une réponse au désir de coopérer avec Singapour et à la volonté de tirer profit de son expérience réussie dans tous les domaines, notamment financier, administratif, éducatif et technologique.

Au cours de sa réunion périodique, le comité populaire général libyen a également retenu la proposition relative à l'envoi des lauréats des universités et instituts supérieurs pour l'année 2008-2009 pour parachever leurs études spécialisées et supérieures à l'étranger, ainsi que leur nomination comme assistants dans les institutions universitaires libyennes.

Le luxe au cœur de Marrakech
RÉSIDENCE
HIVERNAGE GARDEN
MARRAKECH
LE LUXE A DÉSORMAIS UNE ADRESSE
La Résidence "Hivernage Garden" est située au cœur du prestigieux quartier de l'Hivernage de Marrakech. Nichés dans un magnifique parc, de luxueux pavillons aux finitions incomparables, font de l'"Hivernage Garden" un concept unique au Maroc. Des prestations haut de gamme renforcent le charme du lieu : spa, aqualand, galerie shopping ... L'Hivernage Garden", plus qu'une Résidence, un art de vivre.
Vous avez l'opportunité de résider dans le premier projet art-déco de Marrakech.
Vous bénéficiez d'un prix de lancement promotionnel.
Vous réalisez une plus-value immédiate de 30% dès l'acquisition.
Vous pourrez profiter d'une gestion locative.
Garantie de qualité : ce projet est réalisé par le groupe Dounia Hôtels.
RUE CAMILLE CABANA / HIVERNAGE-MARRAKECH-MAROC

COSUMAR SA et SURAC obtiennent le Label CGEM pour la RSE

C'est le 13 octobre dernier que la CGEM a décerné son label RSE aux deux filiales de la COSUMAR : COSUMAR SA et SURAC.

COSUMAR SA

Avec près de 82 % de la production nationale en sucre et un effectif de 1 514 salariés, Cosumar SA produit le pain de sucre, le granulé, le lingot et le morceau sous la marque «Enmer ».
La raffinerie de Casablanca représente près de 68% de la production nationale de sucre.
Avec une capacité de 15 000 tonnes de betteraves/jour, la sucrerie des Doukkala, située dans le périmètre de Sidi Bennour, procède à la transformation de la betterave, à la production du sucre blanc, au conditionnement des produits finis ainsi qu'à la production de la mélasse et des pellets. Le site est certifié selon les standards internationaux NM. ISO 9001 (Qualité), NM 005. 801 OHSAS 18001 (Santé et Sécurité au travail) et NM. ISO 14001 (Environnement).
Le Groupe est partenaire de plusieurs ONG, dont l'association Les Rangs d'Honneur, Injaz Al Maghrib Insaf, l'Heure Joyeuse, SOS Village, etc. Dans le cadre d'une convention avec l'association AL JISR, COSUMAR parraine également des écoles dans les régions où le Groupe est présent.

SURAC

Constituée de deux unités industrielles dans la région du Gharb et du Loukkos à Machraa Bel Ksir (1975) et à Ksibia (1981), Surac «Sucreries Raffineries de Canne» est spécialisé dans la production du sucre de canne. Elle représente 7,7% de la production nationale.
Avec un effectif de 218 salariés, Surac a une capacité de transformation de 10 500 tonnes de canne/jour.
Commercialisés sous la marque «Al Kasbah», Surac produit le pain de sucre, le granulé, le lingot et le morceau, ainsi que la mélasse et la bagasse. Surac est certifié selon les standards internationaux NM. ISO 900, NM 005. 80, OHSAS 18001 et NM. ISO 14001.

Opérationnel dès 2008, le projet de « chaudière à bagasse » a reçu au mois de juin 2009 l'accord du conseil exécutif MDP des Nations Unies pour son enregistrement, devenant ainsi le 5ème projet marocain enregistré au cours de l'histoire. Durant la campagne 2009, ce projet a permis d'éviter l'émission de 15 000 T de CO2 dans l'atmosphère.

Dans ce cadre, le Groupe COSUMAR a organisé lundi 8 novembre dernier, une journée consacrée à la RSE sous le thème *«La Responsabilité Sociale : un levier de croissance partagé»*. Cette journée a connu la participation d'une centaine de salariés du Groupe dont notamment, le Comité de Direction, des représentants des cadres et des délégués du personnel des différentes sociétés du Groupe. Objectif : discuter de la responsabilité sociale du Groupe COSUMAR. La première partie a concerné un benchmark de la responsabilité sociale des entreprises européennes du secteur agro-alimentaire.
La deuxième partie a été réservée à la restitution des résultats des évaluations RSE réalisées par VIGEO.

Pour toute information sur le Label CGEM pour la RSE :
www.cgem.ma

RAM. Nouvelle desserte Casablanca-Agadir

En vue de renforcer la dynamique de développement économique, social et touristique de la Région Souss Massa Draa, Royal Air Maroc a signé en juin 2010 une convention de partenariat avec le Conseil Régional Souss Massa Drâa portant sur le lancement de nouvelles dessertes entre Agadir-Ouarzazate-Zagora.
Dans le cadre de sa stratégie de développement économique et social, le Conseil Régional Souss Massa Drâa place le défi de désenclavement de la région comme priorité de sa politique globale.
En attendant la réouverture de l'aéroport de Zagora, en cours de travaux d'aménagement, Royal Air Maroc a lancé la nouvelle desserte Casablanca-Agadir-Ouarzazate et retour : à raison de trois fréquences hebdomadaires assurées par un avion de type ATR 72 d'une capacité de 66 sièges, les mercredi, vendredi et dimanche. Le partenariat entre la compagnie nationale, le Conseil Régional Souss Massa Darâa, les Conseils Provinciaux d'Ouarzazate et de Zagora ainsi que le CRT s'inscrit dans le cadre de la volonté commune des partenaires visant à offrir à la Région de nouvelles liaisons aériennes qui renforcent son attractivité et son interconnexion avec les autres régions du Royaume.
Cette nouvelle desserte permettra d'offrir à la Région une liaison aérienne en faveur de son désenclavement et qui renforcera son attractivité. Dans cette même optique, Royal Air Maroc envisage de promouvoir l'offre touristique dans la région de Souss Massa Drâa à travers la confection de packages touristiques, en collaboration avec les agences de voyage et les professionnels du tourisme de la région.

VOLVO. Lancement de la gamme de matériels TP

La société Volvo Maroc, distributrice des véhicules poids lourd et d'engins et matériels de travaux publics (TP) de marque Volvo, a annoncé récemment à Tanger le lancement de son offre TP dans la région du Nord.
Les engins de cette gamme, notamment des chargeuses, des niveleuses et des pelles sur chenilles et sur pneus, sont désormais disponibles chez le concessionnaire de la marque suédoise établi depuis 2006 dans la Zone Industrielle de Gzenaya de Tanger.
Lors d'une conférence de presse, les responsables de Volvo Maroc, ont souligné l'importance de ce positionnement «stratégique», qui traduit la volonté d'accompagner l'essor du secteur de la construction et du BTP dans la région du Nord et de poursuivre le processus d'extension du réseau du constructeur suédois à travers les différentes régions du Maroc.
Ils se sont notamment réjouis de la dynamique de croissance que connaît ce secteur dans la région de Tanger-Tétouan à l'égard des «innombrables chantiers ouverts», notant que Tanger est devenu un carrefour stratégique incontournable pour les fonds d'investissements étrangers et pour l'intégration des marchés européen, africain et du Moyen-Orient.
Volvo Construction Equipement, division du groupe Volvo dédiée aux TP, est l'un des principaux fabricants mondiaux d'engins de construction. Il a vendu 38.783 machines en 2009 et 39.153 machines les 9 premiers mois de 2010, au niveau de 150 points de distribution à travers le monde.

UE-DÉPOLLUTION. 50 millions d'euros pour le Maroc

L'Union européenne (UE) a accordé 50 millions d'euros au Maroc pour le financement d'un programme national d'assainissement et de dépollution industrielle. Ce programme ambitionne d'atteindre un taux de raccordement global au réseau d'assainissement de 80% en milieu urbain, contre 70% actuellement et réduire la pollution engendrée par les eaux usées d'au moins 60%.

E-COMMERCE. 90.000 transactions en 3 mois

Le montant total des transactions effectuées auprès des e-marchands, affiliés à Maroc Télécommerce, a atteint 85,5 millions DH au 3ème trimestre 2010. Une progression de 24% par rapport au 2ème Trimestre 2010. Le nombre de transactions confirmées est d'environ 90.000, en progression de 22% sur 1 an. Le panier moyen reste stable à plus de 1.000 DH.

ACCOR. Nouveau PDG

Le groupe hôtelier Accor a annoncé le départ de son PDG, Gilles Pélisson, qui sera remplacé par Denis Hennequin, actuel PDG de McDonald's Europe. La succession se fera en 2 temps. Tout d'abord, Hennequin assumera la fonction de directeur général exécutif, à compter du 1er décembre et Gilles Pélisson conservera alors son mandat de Président du conseil d'administration qu'il exercera à titre non exécutif jusqu'au 15 janvier 2011.

GIROD. s'allie à France Néon au Maroc

Le groupe Girod, leader européen en aménagement urbain et routier, en partenariat avec France Néon, leader national en enseigne et signalétique, inaugure sa nouvelle filiale Girod Maroc à Casablanca. Cette dernière va produire et commercialiser des produits innovants en signalisation routière. A noter que le groupe Girod est présent dans plus de 30 pays à travers le monde.

CARTIER SAADA. Le certificat ISO 22000.2005 dans la poche

Cartier Saada, société cotée à la Bourse de Casablanca, a obtenu le certificat ISO 22000 version 2005 pour l'ensemble de ses activités. Valable du 25 octobre 2010 jusqu'au 24 octobre 2013, le certificat a été délivré par le cabinet AFAQ AFNOR.

CDG. Une rentabilité à 2 chiffres

Au 1er semestre 2010, le groupe CDG a enregistré un résultat net part du groupe (RNPG) de plus de 820 millions DH (MDH), contre une perte nette de 190,6 MDH pour la même période de 2009. Ce résultat permet d'anticiper une rentabilité à 2 chiffres des fonds propres pour l'année 2010. Quant aux fonds propres consolidés, ils ont augmenté de 20% à 17,8 milliards DH, positionnant ainsi la CDG au 5ème rang des groupes marocains en terme d'assise financière derrière le nouveau groupe ONA/SNI, Attijariwafa Bank, Groupe Banques Populaires et l'OCP.

AXA FRANCE. 1.500 postes d'emplois au Maroc

Le nouveau directeur général AXA France, Nicolas Moreau, a annoncé dernièrement que le leader français de l'assurance compte créer 1.500 emplois d'ici 2012 au Maroc. Dans un article publié aujourd'hui par un quotidien économique français, N. Moreau a dévoilé une nouvelle feuille de route axée notamment sur le regain en compétitivité et des efforts de productivité. A noter que 500 personnes travaillent d'ores et déjà au Maroc pour tout ce qui concerne le règlement de sinistres et le ''back office'' en assurance-vie et santé.

TÉLÉPHONIE. Inwi passe le cap des 10%

Les derniers chiffres publiés par l'ANRT nous montrent une évolution positive pour les marchés du mobile et de la 3G. Ainsi, pour le mobile, on dénombre 30,5 millions d'utilisateurs à fin septembre 2010, en hausse de 9,4% par rapport à fin juin 2010, et un taux de pénétration de 97%. Maroc Telecom (IAM) arrive en tête en termes de parts de marché avec 54,9%, suivi par Méditel (35%) et Inwi (10,1%). Quant à l'Internet 3G, le nombre d'utilisateurs s'élèvent à 1,16 millions en septembre, en augmentation de 15% par rapport à juin. Inwi domine toujours le marché avec 42,7% de parts de marché, suivi par IAM (36,3%) et Méditel (21%).

PME-PMI. Nouvelle offre Zurich Assurances

Zurich Assurances Maroc s'engage aux côtés des dirigeants de PME-PMI pour que leurs ressources humaines bénéficient toujours d'une couverture santé optimale et ce, à travers ''Zurich Santé''. Concrètement, ce dernier est un contrat d'assurance santé complémentaire aux différents régimes de base et qui répond à tous les besoins des salariés, en matière de soins.

CGEM
Confédération Générale des Entreprises du Maroc
MENSUEL
mag
Le Magazine des décideurs

Communiquez au cœur de votre cible

Pour toute information et réservation publicitaire :
cgeminfos@autograph.ma
+212 (0) 6 73 09 03 02

Dossier

«Vision 2020». Durabilité et Promotion des potentialités régionales

S.M. le Roi Mohammed VI a présidé, le 30 novembre 2010 à Marrakech, la cérémonie d'ouverture de la 10ème édition des Assises Nationales du Tourisme.
A cette occasion, un film bilan de la décennie touristique 2001-2010 a été projeté retraçant les étapes franchies par le tourisme national grâce à la Vision 2010, une stratégie ambitieuse de développement lancée en janvier 2001 à Marrakech.
Pilier incontournable de l'économie nationale, le secteur touristique devra générer fin 2010 près de 60 milliards de dirhams de recettes pour près de 9,3 millions de touristes. Il s'agit là d'une performance d'autant plus remarquable qu'elle atteint, dans une conjoncture mondiale marquée par la crise, à plus de 90 %, l'ambitieux objectif initial de 10 millions de touristes. Le secteur touristique a pu enregistrer de telles avancées grâce aux différents chantiers structurants ouverts, notamment le Plan Azur, le Plan Mada'in, la mise en place d'une stratégie claire pour les tourismes rural et de niches, le développement de l'aérien, une politique de promotion soutenue, la formation continue et une réorganisation institutionnelle.

VISION 2020. Consolider le partenariat public-privé

Par la suite, **le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, M. Yassir Zenagui, a présenté devant S.M. le Roi les grandes lignes de la stratégie de développement touristique «Vision 2020»**.
Cette nouvelle Vision vient corroborer et conforter les réalisations de la Vision 2010 et définir de nouveaux objectifs avec deux mots d'ordre pour les dix prochaines années : consolider le partenariat public-privé qui a fait ses preuves et introduire une nouvelle notion, celle du développement régional durable.
Cette stratégie, fondée sur une approche concrète de durabilité et sur la promotion des potentialités régionales prend en considération l'évolution du marché touristique international. La Vision 2020 vise à renforcer la position du Maroc comme destination internationale et à faire de la promotion du tourisme interne et familial une de ses priorités.

La nouvelle Vision se fixe comme objectif de doubler la taille du secteur touristique, hissant ainsi le Maroc parmi les 20 premières destinations touristiques mondiales. A cet effet, six nouvelles destinations touristiques vont naître dans le cadre de la Vision 2020.

200.000 nouveaux lits touristiques vont être créés à travers le Royaume, les arrivées de touristes étrangers vont être doublées, et le pays compte multiplier par trois le nombre de voyageurs internationaux. **Les recettes touristiques seront portées à 140 milliards de DH en 2020**.
Un effort particulier sera fait pour développer une offre d'animations culturelles et de loisirs de rang international, à même de renforcer l'attractivité de nos destinations touristiques. Six grands projets structurants, impulsés et soutenus par l'Etat, les régions et le secteur privé, seront mis en place : le programme Azur 2020, le programme Patrimoine et Héritage, le programme Eco & Green, le programme Animation et Loisirs, le programme Niches à forte Valeur Ajoutée et le programme Biladi.

INVESTISSEMENT TOURISTIQUE. Fonds de garantie

Au sujet des investissements à même de garantir la réalisation de cette nouvelle stratégie, trois principales mesures, notamment la création d'un Fonds Marocain pour le Développement Touristique (FMDT), financé par l'Etat et le Fonds Hassan II pour le développement économique et social pour une enveloppe de 15 Milliards de DH, qui aura pour objectif une capitalisation de près de 100 milliards de DH avec le financement des pays amis et des établissements financiers, l'octroi de primes pour soutenir l'investissement et l'orienter vers des zones moins développées ou émergentes, et la mobilisation d'une enveloppe de 24 milliards de DH de financement bancaire pour les projets considérés comme stratégiques dans le cadre de la Vision 2020.

De son côté, **le Président de la CGEM, M. Mohamed Horani, a exprimé la disposition des acteurs économiques et financiers à apporter leur appui à la nouvelle stratégie touristique et à oeuvrer à en assurer le succès**.
M. Horani s'est félicité des résultats positifs des programmes prévus dans le cadre de la vision 2010, et visant pour l'essentiel la modernisation de l'économie nationale, le développement de la production, l'amélioration de la compétitivité, le renforcement des investissements et l'émergence de pôles régionaux de développement intégrés.
Le Maroc est devenu un des acteurs les plus actifs dans le secteur touristique et compte désormais parmi les 25 premières destinations touristiques au Monde.
Le secrétaire général de l'Organisation internationale du Tourisme, M. Taleb Rifai, a, pour sa part, exprimé la disposition de son organisation à accompagner le Royaume dans la réalisation de sa stratégie touristique ambitieuse, saluant l'engagement du Maroc dans nombre de chantiers, visant la mise à niveau du secteur touristique et le développement de son rendement.

DOSSIER

Développement touristique.
10 conventions de partenariat Public/Privé

Il s'agit du **contrat programme national de la stratégie de développement touristique** «Vision 2020», signé entre M. Taïb Fassi Fihri, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération , M. Taïeb Cherqaoui, Ministre de l'Intérieur, M. Salaheddine Mezouar, Ministre de l'Economie et des Finances, M. Karim hellab, Ministre de l'Equipement et des Transports, Mme Amina Benkhadra, Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, M. Ahmed Akhchichine, Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, M. Jamal Rhmani, Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, M. Ahmed Réda Chami, Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, M. Bensalem Himmich, Ministre de la Culture , M. Moncif Belkhayat, Ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Yassir Zenagui, Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, M. Mohamed Horani, Président de la CGEM, M. Othmane Benjelloun, Président du GPBM et M. Othmane Chérif Alami, Président de la Fédération Nationale du Tourisme.

La deuxième convention, relative à la création de la Fondation des festivals de tradition, a été signée par MM. Taïeb Cherqaoui, Bensalem Himmich, Yassir Zenagui, et Abdelhamid Addou, Directeur Général de l'Office National Marocain du Tourisme.

La troisième convention relative au projet «Ouarzazate, première destination africaine carbone neutre en 2015» a été signée par Mme Amina Benkhadra, M. Yassir Zenagui, et M. Abdelkébir Zahoud, secrétaire d'Etat chargé de l'eau et de l'environnement.

La quatrième convention, portant création d'un Fond Marocain pour le Développement Touristique «FMDT», a été signée par MM. Salaheddine Mezouar et Yassir Zenagui.

La cinquième convention, relative au partenariat d'investissement dans les projets touristiques «Vision 2020» a été signée par MM. Salahedine Mezouar, Yassir Zenagui, Mohamed Talal Ben Ali Azzine, Président Exécutif de la société « Moumtalakat Holding Al Bahreïn», Ahmed Mohamed Assaid, Président Exécutif de « Qatar investment autority», Oualid Fayçal Al Faheed, Directeur Général du groupe maroco-koweitien de développement et M. Youssef Mohamed Nouissi , membre délégué de la société Al Maâbar (Emirats Arabes Unis)…

La sixième convention relative au financement bancaire des projets stratégiques 2020 a été signée par MM. Salaheddine Mezouar, Yassir Zenagui, Mohamed Horani, Mohamed El Kettani, Président Directeur Général d'Attijariwafabank, Othmane Benjelloun, Président Directeur Général de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, Mohamed Benchaâboune, Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire, Jacques Ardant, Président du directoire de la Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie, Pierre Louis Boissière, Président du directoire du Crédit du Maroc, Ali Ababou, Directeur Général de la Société Générale Marocaine des Banques, et Ahmed Rahou, Directeur Général du CIH.

La septième convention portant création de la société de revalorisation touristique des Ksours et Kasbahs a été signée par MM. Bensalem Himmich, Yassir Zenagui, Anas El Alami, Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, Youssef Guennoun, Directeur Général de groupe Akwa Holding.

La huitième convention relative à l'accompagnement de l'organisation mondiale du tourisme pour l'amélioration de la qualité de service dans les hébergements touristiques, a été signée par MM. Yassir Zenagui, Ali Ghannam, Président de la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière, et Taleb Rifai.

La neuvième convention, un mémorandum d'entente relatif à la création d'une école d'excellence en management hôtelier avec l'école hôtelière de Lausanne, a été signée par MM. Yassir Zenagui et Michel Rochat, Directeur Général de l'école hôtelière de Lausanne.

La dernière convention relative à la création d'un Centre de Recherche et de Développement en Tourisme Durable (CRDTD) en partenariat avec les universités de Harvard et de Toronto, a été signée par MM. Omar Bennani, Président du directoire de la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique, Abdelhak Mouhtaj, Directeur de l'Institut Supérieur International du Tourisme de Tanger, Antoine Hashim Sarkis, directeur du programme Aga Khan à l'université de Harvard et M. Richard Marc Sommer, doyen de l'université de Toronto.
Cette 10ème édition des Assises Nationales du Tourisme a connu la participation de quelque 1.000 personnes, dont des investisseurs, des institutionnels et des professionnels du secteur aussi bien marocains qu'étrangers.
Ces Assises se veulent une opportunité idoine pour les participants d'analyser les chantiers à venir et d'explorer les meilleures voies pour mobiliser l'ensemble des acteurs autour de la nouvelle ambition touristique du Maroc de demain.

M. Zenagui : « La «Vision 2020» permettra de positionner le Maroc parmi les 20 premières destinations touristiques mondiales »

Selon le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, **M. Yassir Zenagui**, *«la Vision 2020 est la stratégie de la régionalisation touristique, de la qualité et du développement durable. Cette nouvelle stratégie touristique a été conçue pour mettre en valeur les potentialités de chacune des régions du Royaume et promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement. Un effort particulier sera consenti pour développer une offre d'animations culturelles et de loisirs de rang international, à même de renforcer l'attractivité de nos destinations touristiques. Six projets structurants, impulsés par l'Etat, les régions et le secteur privé, seront mis en place. Il s'agit des programmes d'action Azur 2020, Patrimoine et Héritage, Eco & Green, Animation et Loisirs, Niches à forte Valeur Ajoutée et Biladi»*.

La «Vision 2020» se fixe comme objectifs de doubler la taille du secteur touristique à travers la création de six nouvelles destinations, de 200.000 nouveaux lits, et de doubler les arrivées de touristes étrangers. *«Les recettes touristiques seront portées à 140 milliards de DH en 2020»*.
Au volet des investissements à mobiliser pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, le Ministre a annoncé une série de mesures consistant notamment en la création d'un Fonds marocain pour le Développement Touristique, financé par l'Etat et le Fonds Hassan II pour le développement économique et social pour une enveloppe de 15 milliards de DH, l'octroi de primes en appui à l'investissement et son orientation vers des zones moins développées ou émergentes.
De même, une enveloppe de 24 milliards de DH de financement bancaire sera mobilisée pour les projets considérés comme stratégiques dans le cadre de la Vision 2020.

Cette nouvelle stratégie vient corroborer et conforter les réalisations de la vision 2010 et définir de nouveaux objectifs avec deux mots d'ordre : consolider le partenariat public-privé et introduire une nouvelle notion, celle du développement régional durable.

La **«Vision 2020»**, fondée sur une approche concrète de durabilité et sur la promotion des potentialités régionales, prend en considération l'évolution du marché touristique international.

M. Horani : «Le secteur privé s'engage à contribuer pleinement à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie touristique »

Les opérateurs privés s'engagent à contribuer pleinement, aux côtés du secteur public, à la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique «Vision 2020», en harmonie avec les différents plans d'action sectoriels, a affirmé le Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), **M. Mohamed Horani**.

Dans une allocution devant S.M. le Roi Mohammed VI à l'ouverture de la 10ème édition des Assises nationales du Tourisme, M. Horani a insisté sur l'impératif de mettre à profit les acquis et l'énorme potentiel du secteur pour concrétiser les objectifs de la nouvelle stratégie.

***«La vision 2020 est l'expression de la politique volontariste dans laquelle s'est engagé le Royaume dès 2001**, consacrant une démarche collective de développement touristique en tant qu'enjeu national pour les décennies à venir.*

Selon M. Horani, les résultats significatifs qui ont pu être réalisés dans les dernières années sont un stimulant fort pour faire aboutir la nouvelle stratégie touristique en mettant l'accent sur un effort de développement responsable faisant de la qualité et de la bonne gouvernance deux priorités fondamentales.

«La nouvelle stratégie se fixe pour objectif d'impulser la dynamique de développement du tourisme pour améliorer le positionnement du Maroc comme une destination privilégiée pour les investissements», a-t-il souligné, mettant en évidence les atouts géographiques du Royaume et son statut de partenaire privilégié de plusieurs pays du monde, avec, au premier rang, ceux de l'UE.

Le Président de la CGEM a considéré que la 10ème édition des Assises Nationales du Tourisme est l'occasion de procéder à une évaluation globale des acquis du secteur, insistant sur le besoin de redoubler d'efforts pour *«consacrer le modèle de développement homogène et durable qui est celui du Maroc»*.

Ce modèle de développement s'articule autour de choix fondamentaux consistant en le lancement de chantiers d'envergure pour stimuler l'investissement et l'initiative privée, améliorer les conditions de vie des citoyens et mettre en œuvre des plans stratégiques de développement selon une approche globale et intégrée.

M. Horani a indiqué que la politique de réforme économique engagée par le Maroc a eu un impact bénéfique sur l'activité touristique, positionnant les plus grandes premières destinations touristiques mondiales. *«Le secteur touristique*, a rappelé M. Horani, *est aujourd'hui placé aux premiers rangs de l'activité économique en termes de contribution à la balance des paiements et au PIB et de création d'emplois».*

LES ROCHES
DE BENSLIMANE

Le Lotissement de Benslimane
Votre lot de terrain à portée de main

Interface

Contactez-nous au :
05 20 15 15 15
www.lesrochesdebenslimane.com

Mais également un large choix de villas et d'immeubles dans un environnement d'exception.

Villa YUCCA

Villa DAHLIA

Villa TULIPA

Villa PÉTUNIA

Vision 2020.
Développer un Tourisme responsable

Le Maroc abordera la Vision 2020 fort d'une riche expérience constituée lors de la mise en œuvre de la Vision 2010. Compte tenu des enseignements tirés de la vision 2010, des tendances et de l'évolution du marché mondial du tourisme, des lignes directrices peuvent constituer les prémisses de la vision 2020 : le développement du tourisme doit profiter au citoyen marocain notamment :

- par le développement du tourisme interne. Le Plan Biladi est déjà en marche, mais il faudra quelques années avant que les résidences touristiques et autres campings ne puissent accueillir les touristes marocains. A côté de ce plan, il faudrait développer le concept de tourisme social, largement développé en Europe et qui a beaucoup contribué à installer la culture du tourisme interne ;
- Par la conception de sites touristiques intégrés dans l'environnement existant et en interaction avec la population locale ;
- Par la préservation de l'environnement à travers plusieurs actions :
  - Mise en place de normes écologiques répondant aux standards internationaux ;
  - Promotion du pavillon bleu ;
  - Développement de l'énergie solaire et des techniques de recyclage et traitement de l'eau.

- **Eriger la qualité en priorité**

La Vision 2020 doit être aussi une vision de la qualité. En effet, le principal facteur clé de succès des principales destinations touristiques mondiales, c'est la qualité. Le mot d'ordre de la Vision 2020 doit être la qualité, de l'aéroport à l'aéroport. A ce titre, l'assainissement de l'environnement du touriste doit être inscrit comme élément prioritaire de la Vision 2020.

- **Promouvoir les Ressources Humaines**

Le tourisme est un secteur de service. Les Ressources Humaines doivent être au cœur du dispositif du développement, d'autant plus que l'enjeu majeur de la Vision 2020 sera davantage d'ordre qualitatif.

- **Assurer un développement homogène de l'ensemble du territoire**

La Vision 2020 devra avoir une approche non seulement produit et clients mais aussi Région. Il faudra s'assurer de la cohérence et de l'homogénéité de l'offre et de l'existence de la clientèle

pour satisfaire cette offre à l'horizon 2020. Pour cela, il faudra que chaque partie du Maroc ait une vocation, une offre claire qui soit agréée par ses élus et par ses citoyens. Il faudra également procéder à un rééquilibrage des efforts notamment d'investissement vers les régions où le tourisme n'arrive pas encore à décoller.

- **Instaurer un système de Gouvernance plus efficace**

Il s'agit de mettre en place des mécanismes et des moyens de pilotage adaptés et mieux partagés. L'organisation du pilotage institutionnel devra être plus synthétique pour éviter un nombre d'acteurs trop important. Le principe est que l'administration incite (fiscalement) les grandes entreprises à dégager des fonds afin de créer des sociétés distinctes dont l'objet social est de construire et d'exploiter des hôtels, des résidences touristiques. Les prix seront ainsi plafonnés pour le personnel des entreprises concernées. Ces sociétés pourront exploiter les structures d'accueil en question, durant les périodes creuses, à des prix standards pour mieux les rentabiliser.

Source. FNT

Tourisme. Les chantiers de la Vision 2020

La Vision 2020 pour le développement du secteur touristique se veut une stratégie prometteuse visant à renforcer la position du Maroc en tant que destination internationale, et à ériger le tourisme interne et familial en priorité nationale.
La nouvelle Vision adopte une démarche analytique exhaustive et rigoureuse, et s'inspire de la volonté de passer à une démarche d'aménagement du territoire structurante en terme d'emplois et de développer la compétitivité du tourisme marocain, en se basant sur les atouts des régions selon une dimension territoriale et intégrée.

L'engagement de la **Vision 2020** consiste à « continuer à faire du tourisme l'un des moteurs du développement économique, social et culturel du Maroc », en participant notamment à la création des richesses économiques au niveau des régions, à la préservation, la valorisation et au rayonnement de notre patrimoine culturel et naturel.

Dans ce cadre, l'ambition de la nouvelle Vision est de « hisser le Maroc en 2020 parmi les 20 premières destinations touristiques mondiales tout en s'imposant en tant que destination de référence en matière de développement durable sur le pourtour méditerranéen ».

Ce positionnement se fera grâce à un modèle touristique unique, qui combinera une croissance soutenue doublée d'une gestion responsable de l'environnement et le respect de l'authenticité socioculturelle marocaine.

Le Maroc, promet la **Vision 2020**, sera par excellence la destination méditerranéenne de l'authenticité, fondée sur le rayonnement de la culture et des traditions, dans leurs dimensions d'hospitalité, de raffinement et d'ouverture.
Cette nouvelle Vision prévoit de développer une infrastructure touristique de classe mondiale en termes de qualité, de confort et d'accessibilité.

Ainsi, six nouvelles destinations touristiques vont émerger dans le cadre de cette ambition et seront de véritables relais de croissance qui s'ajouteront aux pôles internationaux déjà existants que sont Marrakech et Agadir.
Ces huit destinations constituent les points d'ancrage d'une politique touristique volontariste et intégrée d'aménagement territorial articulée autour de cinq axes de développement majeurs qui orienteront les efforts de la décennie, à savoir l'enrichissement de l'offre culturelle, la poursuite du positionnement offensif sur le balnéaire, la création d'une offre «Nature», la mise en place de corridors thématiques et la structuration d'une offre performante d'animation. L'objectif de la **Vision 2020** est de doubler la taille du secteur en construisant 200.000 nouveaux lits hôteliers et assimilés par le biais de ces nouveaux développements en vue d'offrir une expérience touristique riche et dense mais également en doublant les arrivées de touristes.

Pour cela, cette stratégie prévoir de doubler la part de marché du Maroc sur les principaux marchés mondiaux et d'attirer 1 million de touristes issus des marchés émergents cibles.
Elle ambitionne aussi de tripler le nombre de voyages domestiques. La réalisation de ces objectifs consacrera la place du tourisme comme deuxième secteur économique du pays.

Ainsi, **470 000 emplois directs seront créés sur la période 2011-2020** pour employer au terme de la décennie près d'un million de Marocains, les recettes touristiques seront plus que doublées pour atteindre 140 milliards de DH en 2020 soit une somme cumulée sur la décennie proche de 1000 milliards de DH (plus du double des recettes cumulées de la décennie précédente), le PIB touristique sera accru de 2 points, pour atteindre près de 150 milliards de DH contre environ 60 aujourd'hui.

UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL DE L'OFFRE TOURISTIQUE

La Vision 2020 va jouer un rôle important dans le processus de régionalisation avancée dans lequel s'est engagé le Maroc. En effet, le tourisme constitue un moteur puissant de développement et de valorisation de l'ensemble des régions du Maroc, en permettant aux régions de tirer profit de l'ensemble de leurs potentialités, et en favorisant la mise en place de synergies entre régions et territoires.
Cette stratégie prend ainsi appui sur huit territoires présentant la cohérence touristique, l'attractivité et la masse critique nécessaires (en termes de capacités d'hébergement, d'actifs touristiques et de desserte aérienne) pour un positionnement international.

Ce découpage qui transcende les barrières administratives permet aux régions de tirer profit de l'ensemble de leurs potentialités notamment les sites naturels, le patrimoine culturel et la culture vivante.

La Vision 2020 prévoit également la création d'instances qui prendront en charge toutes les dimensions de l'action touristique régionale, que ce soit au niveau de la planification, du suivi opérationnel, de la concertation avec les acteurs, que du soutien aux initiatives locales. Il s'agit d'une instance nationale de pilotage public-privé-régions: cette instance aura pour mission de piloter, suivre et évaluer la stratégie et d'en assurer la coordination et les arbitrages.
Des Agences du Développement Touristique (ADT) seront créées dans chaque territoire touristique, dans lesquels les Conseils Régionaux du Tourisme (CRT) et les Conseils Provinciaux du Tourisme (CPT) seront institutionnalisés comme parties prenantes de la gouvernance de ces ADT, et qui auront pour mission de développer l'attractivité et la compétitivité touristiques des territoires et d'assurer une orientation des professionnels locaux et des investisseurs.

Ces ADT seront des espaces de concertation entre tous les acteurs locaux : publics, privés, élus, et deviendront l'interlocuteur unique sur les problématiques touristiques au niveau du territoire.

Vision 2020.
Le développement durable en tête des priorités

La Vision touristique 2020 place la question du développement durable et de l'environnement en tête de ses priorités, dans la mesure où elle prévoit la capitalisation des atouts et richesses naturelles et culturelles en faveur de la croissance socio-économique de toutes les régions du Royaume.
Cette stratégie prend appui sur huit territoires présentant la cohérence touristique, l'attractivité et la masse critique nécessaires pour un positionnement international.

La nouvelle offre touristique sera ainsi articulée autour de ces destinations capables de valoriser les actifs touristiques de toutes les régions du Maroc.
Deux territoires valorisent les littoraux atlantique et méditerranéen de l'offre balnéaire Maroc, consolidée à travers l'achèvement des projets Azur et le développement de nouveaux produits dans le Sud en l'occurrence «Souss-Sahara Atlantique». Ce sont les sites d'Agadir, de son arrière pays (Tafraoute, Imouzzer Ida Outanane), de Laâyoune et de Guelmim, autour de l'alliance du désert et de l'Atlantique et «Maroc Méditerranée», autour des sites de Saïdia, Marchica et Cala Iris qui valorisent la dimension méditerranéenne du Maroc, combinant les loisirs et le développement durable.
De même, quatre territoires sont positionnés sur une offre culturelle riche, valorisant chacun de manière spécifique les ressources matérielles et immatérielles du Maroc à travers le renforcement des destinations établies et le développement de deux relais de croissance.
«Marrakech Atlantique», ancré sur les sites de Marrakech, du Toubkal et d'Essaouira, consolide son offre pour demeurer la porte d'entrée du Maroc, à la fois chic et authentique, alors que «Maroc Centre» constitue la destination du voyage aux sources de la culture et l'histoire et du bien-être, grâce à une complémentarité forte entre les sites de Fès, Meknès et Ifrane.
Il s'agit également de «Cap Nord» et «Centre Atlantique». Enfin, deux autres territoires s'imposent comme les vitrines du Maroc en matière de développement durable en mettant en valeur les sites naturels les plus exceptionnels du Maroc : «Grand Sud Atlantique», centré autour du site exceptionnel de Dakhla et «Atlas et Vallées», ancré sur Ouarzazate, les vallées et les oasis, ainsi que le Haut Atlas qui se positionne comme la destination phare de l'écotourisme et du développement durable méditerranéen.

• Mesures de soutien

Pour lever les contraintes en termes d'accès aux ressources financières, la **Vision 2020** mettra en place le Fonds marocain pour le Développement touristique (FMDT) qui concrétisera l'engagement volontariste de l'Etat. Ce Fonds, qui sera financé par une participation initiale de l'Etat, participera aux principaux projets touristiques du pays et permettra d'orienter les flux d'investissements vers de nouveaux types de produits et de destinations.
Pour soutenir l'investissement et l'orienter vers les zones moins développées ou émergentes et vers les nouvelles opportunités de développement, des primes d'investissement seront mises en place en tenant compte du niveau de risque perçu par les investisseurs pour chaque type de produits et chaque destination.
Le secteur bancaire marque son engagement d'accompagner la réalisation de la **Vision 2020** à travers la mobilisation d'une enveloppe de 24 milliards de DH de financement bancaire pour les projets stratégiques dans le cadre de la **Vision 2020**.

• Vision 2020 et le tourisme écologique

Cette nouvelle stratégie prendra en compte les contraintes hydriques et énergétiques que connaît le Maroc en mettant en place toutes les mesures et initiatives permettant de préserver ses ressources et atouts naturels.
L'analyse des niveaux de densité touristique de chacune des destinations de la **Vision 2020** a permis d'établir un niveau de densité touristique à ne pas dépasser pour éviter la dégradation des écosystèmes et un impact négatif sur les communautés locales.
Les principaux sites marocains présentent une densité touristique faible, qu'elle soit appréciée en termes d'impact socio-culturel et environnemental.
En comparaison avec les principales zones touristiques du pourtour méditerranéen, les destinations du Maroc restent des lieux de qualité, contrairement aux destinations plus matures.

• Des programmes structurants pour un portefeuille diversifié

Dans le cadre de la **Vision 2020**, six programmes ont été définis autour du culturel, du balnéaire et du naturel, avec le développement durable comme toile de fond et complétés par des programmes centrés sur certaines niches à forte valeur ajoutée et sur certains segments spécifiques pour accroître l'attractivité des destinations.
Il s'agit du «Programme Azur 2020», pour une véritable offre balnéaire Maroc, compétitive au niveau international, du «Programme Green/Eco/Développement Durable» pour valoriser les ressources naturelles et rurales tout en les préservant et veiller au respect de l'authenticité socio-culturelle des communautés d'accueil en leur offrant des avantages socioéconomiques.
Il s'agit également du «Programme Patrimoine et Héritage», pour valoriser l'identité culturelle du Maroc à travers la structuration et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel du Royaume et la mise en place de produits touristiques cohérents et attractifs mais également du «Programme Animation, Sport et Loisirs» pour créer une offre d'animation riche, variée et complémentaire aux infrastructures touristiques de base.
Cette stratégie cite aussi le «Programme Niches à forte valeur ajoutée (ou affaires et bien-être)» en vue de faire du Maroc une nouvelle destination internationale du Tourisme d'Affaires et le «Programme Biladi» pour répondre aux attentes des marocains en leur offrant un produit adapté tenant compte de leurs habitudes et de leur manière de voyager. **Ainsi, le Maroc ambitionne de devenir l'une des 20 plus grandes destinations Mondiales à l'horizon 2020.**

▶ Au delà de ces objectifs de croissance, la Vision 2020 s'impose avant tout comme une démarche stratégique de valorisation des atouts naturels, culturels et humains du Royaume, dans le respect d'un certain nombre de valeurs fondamentales, avec, au premier rang, la durabilité.

RAM. Tarifs préférentiels pour les adhérents de la CGEM

La Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et la Royal Air Maroc (RAM) ont récemment signé une convention de partenariat portant sur le renforcement de la coopération entre les deux parties.

La CGEM et la RAM ont convenu, en marge du World Economic Forum, de coordonner leurs actions et de développer des synergies, dans le cadre des missions d'affaires, salons et foires organisés par la Confédération au Maroc et à l'étranger, pour contribuer à la promotion de la destination «Maroc» et à l'accompagnement de l'activité des entreprises membres de la CGEM.
La compagnie nationale est désignée comme transporteur officiel de la CGEM pour les manifestations organisées dans ce cadre. **Ce partenariat prévoit notamment l'octroi de tarifs préférentiels aux membres de la Confédération** afin de les soutenir dans la promotion des offres commerciales de la RAM.
Les deux parties ont convenu du lancement d'une carte qui, affichant les logos de la CGEM et de la RAM, permettra aux entreprises membres de la Confédération d'accéder à de multiples services à l'occasion de voyages sur les lignes de la compagnie.
Cette carte permettra également de faire bénéficier les membres des Fédérations affiliées de services d'agences de voyage de leur choix et des facilités commerciales prévues pour le transport du fret, sachant que la RAM prévoit, dans le cadre du plan de développement de ses activités fret, l'acquisition d'un deuxième avion cargo, qui sera basé à Tanger, afin de soutenir l'activité économique de la Région nord.

Bourse de Casablanca
بورصة الدار البيضاء
La Bourse de Casablanca au carrefour de la croissance
Célébrant ses 80 ans d'expérience, la Bourse de Casablanca a acquis le savoir faire pour répondre au mieux aux attentes des investisseurs et des entreprises qui ont fait confiance au marché boursier et qui ont contribué au développement de notre économie.
Par sa pratique de bonne gouvernance, son ouverture aux marchés régionaux et internationaux et l'exportation de son expertise, la Bourse de Casablanca soutient le Maroc dans son ambition de se positionner comme un hub financier de premier plan dans la région Mena.
www.casablanca-bourse.com
Bourse
de Casablanca
Créateur de Valeurs

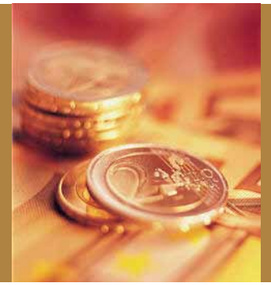

Programme gouvernemental de prévention et de lutte contre la corruption

M. Mohamed Saâd El Alami, Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de la modernisation des secteurs publics a présenté, le 22 octobre 2010, le programme de prévention et de lutte contre la corruption ainsi que les mesures à moyen terme 2010 – 2012 adoptées par le Conseil du Gouvernement le 21 octobre 2010.

Moralisation de la vie publique

Dans le cadre de la stratégie générale du Gouvernement, visant la moralisation de la vie publique et le renforcement des principes de transparence et d'éthique en matière de gestion publique, **le conseil de gouvernement a approuvé le programme de prévention et de lutte contre la corruption**. Ce programme a été présenté par le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé de la modernisation des secteurs publics, au nom de la Commission Interministérielle chargée de l'actualisation et du suivi du plan d'action de prévention et de lutte contre la corruption, créé en date du 7 décembre 2009.
La commission vise à définir et arrêter les mesures concrètes et pratiques de mise en oeuvre d'un programme précis et réalisable à court terme.

Démarche participative

La commission a prôné une démarche participative lors des différentes étapes d'élaboration du programme de prévention et de lutte contre la corruption, notamment à travers la coordination avec l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption qui a participé aux travaux de la commission générale et des différentes sous-commissions, lors de la formulation de ses recommandations aux différents départements ministériels qui ont enrichi le projet du programme gouvernemental dans ses dimensions transversales et sa déclinaison en mesures sectorielles.
Le projet du programme a déjà été présenté à la Commission Interministérielle présidée par le Premier Ministre en date du 22 juin 2010 et au Conseil de Gouvernement en date du 8 juillet 2010. Cette dernière présentation a coïncidé avec la publication du rapport annuel de l'Instance Centrale de la Prévention de la Corruption pour l'année 2009 présenté au Premier Ministre le 5 juillet 2010.
Ainsi, le Premier Ministre a recommandé de revoir ledit programme, en vue de son enrichissement et de son actualisation en prenant en considération les recommandations émises par l'instance.
Ainsi, les grands axes du programme gouvernemental à court terme sont :

Axe1 | Instituer des relations transparentes entre l'Administration et ses usagers
Cet axe comprend plusieurs mesures qui visent en particulier :
- l'amélioration de l'accueil des citoyens au sein des Administrations Publiques et des Collectivités Locales ;
- l'identification des fonctionnaires ;
- l'information des citoyens sur les procédures administratives et les conditions nécessaires pour bénéficier des prestations des services publics ;
- l'accélération du rythme de la mise en oeuvre du Programme National de Simplification des Procédures Administratives et du Programme National de l'Administration Electronique.
Cet axe vise également :
- le renforcement des capacités du Centre d'Appels et de l'Orientation Administrative ;
- la généralisation de la mise en service d'un numéro bleu téléphonique dans les différentes administrations et la création des entités chargées de la réception et de la gestion des plaintes et réclamations ;
- l'institution du droit d'accès à l'information ;
- la mise en place d'un mécanisme d'alerte pour les cas de corruption et d'un mécanisme incitant les administrations à exécuter les jugements émis à leur encontre.

Axe 2 | Consolider les valeurs d'intégrité et de mérite au sein de l'Administration Publique
Cet axe contient plusieurs mesures visant :
- l'adoption d'un code de déontologie des fonctionnaires au sein des Administrations Publiques, des Collectivités Locales et des Etablissements Publics;
- la généralisation des concours pour l'accès aux emplois publics ;
- l'enseignement des principes de mérite et de transparence pour l'accès aux postes de responsabilité et pour l'avancement ;
- l'encouragement de la mobilité ;
- la clarification des dispositions législatives relatives à l'interdiction du cumul de fonctions et de rémunérations ;
- le renforcement du dispositif de lutte contre les conflits d'intérêts ;
- la simplification de la déclaration obligatoire du patrimoine ;
- l'intégration d'un module consacré à la prévention et à la lutte contre la corruption dans les programmes de formation initiale et de formation continue ;
- l'institution d'un prix national pour encourager les initiatives dans le domaine de la lutte contre la corruption.

Axe 3 | Renforcer le contrôle interne dans les Administrations Publiques
De nombreuses mesures ont été prévues dans cet axe, telles que :
- l'activation et le renforcement du rôle des Inspections Générales des départements ministériels ;
- le renforcement de la bonne gestion administrative ;
- l'adoption d'un mécanisme de l'évaluation annuelle des réalisations en matière de prévention et de lutte contre la corruption ;
- la création d'un Centre National d'évaluation des politiques publiques.

Axe 4 | Consolider la transparence dans la gestion financière et dans les marchés publics
Cet axe comprend de nombreuses mesures visant :
- l'enracinement des principes de base de la gestion des finances publiques ;
- l'adoption d'une structure nouvelle du budget de l'Etat axée sur les programmes ;
- l'amélioration de la lecture et le renforcement de la transparence de la loi de finances ;
- l'amélioration du rôle de l'Inspection Générale des Finances, ainsi que l'unification des régimes juridiques encadrant la passation et la gestion des marchés publics ;
- le renforcement du dispositif garantissant la concurrence et l'égalité entre les soumissionnaires et la moralisation de la gestion des marchés publics ;
- l'introduction des technologies de l'information et de la communication dans la gestion des marchés publics ;
- l'amélioration des procédures de présentation des réclamations et des recours.

Axe 5 | Poursuivre la réforme du système réglementaire relatif à la prévention et à la lutte contre la corruption
Dans ce contexte, le programme met l'accent sur la poursuite de la réforme du dispositif juridique relatif à la prévention et la lutte contre la corruption en :
- prévoyant des dispositions encourageant la dénonciation des actes de corruption ;
- assurant une protection juridique des victimes, des témoins, des experts et des dénonciateurs ;
- élargissant le cercle d'incrimination de la corruption ;
- renforçant les peines applicables aux actes de corruption et le rôle de l'unité chargée du traitement du renseignement financier pour lutter contre le blanchiment d'argent.

Axe 6 | Encourager le partenariat et la coopération entre les différents intervenants au niveau national et international
Dans ce cadre, le programme met l'accent sur l'encouragement des accords de coopération et de partenariat au niveau national entre les différents intervenants et sur la promotion de l'échange des expériences internationales en matière de prévention et de lutte contre la corruption.
Enfin, il est à noter que ce programme comprend également un certain nombre d'actions d'accompagnement qui ont pour but de préparer les conditions de sa réussite et de susciter l'adhésion de tous les acteurs à travers :
- la préparation d'un projet de pacte national de prévention et de lutte contre la corruption ;
- l'organisation de la coopération et de la coordination entre les services publics et les intervenants dans ce domaine, en plus du renforcement des capacités de l'Instance Centrale de la prévention de la corruption en la dotant des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.

Events

SOLUTECH 2011
SOLUTIONS ET TECHNIQUES POUR LA QUALITÉ

SALON
DU MANAGEMENT PAR LA QUALITÉ
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CASABLANCA - MAROC
FORUMS HÔTEL HYATT REGENCY
DU 10 AU 12 MARS 2011

Pour toute information : AUTOGRAPH
Tél. : +212 (0) 5 22 98 29 64 / 75 - Fax : +212 (0) 5 22 98 29 82
E-mail : contact@autograph.ma / solutechq@autograph.ma
www.solutechq.org

Accessoire avenue® - Le salon de la maroquinerie® et le salon de la chaussure® Midec
Date à définir - janvier 2011
Salon international de la chaussure, maroquinerie et accessoires de mode
Chaussures homme, femme, junior et enfant (mode, ville, détente, sportswear - haut de gamme, demi-luxe et diffusion) ; maroquinerie - bagages, parapluies, gants, petite maroquinerie, sacs à main, coffrets à bijoux, coffrets à montres et accessoires
http://www.accessoireavenue.com

Eclat de mode / bijorhca 21/01/2011 - 24/01/2011
Le salon professionnel international spécialiste du bijou mode
Salon international de la bijouterie créateurs, fantaisie, haute couture et licences, argent, or, plaqué or, montres mode et accessoires de mode
http://www.bijorhca.com

Interfilière Paris 22/01/2011 - 24/01/2011
Premier salon international de matières pour la lingerie et le bain
Présentation de tissus maille et chaîne et trame, dentelles, broderies, textiles étroits, fibres et accessoires textiles
http://www.interfiliere.com

Première Classe 22/01/2011 - 25/01/2011
Le salon international des créateurs d'accessoires de mode
Présentation des collections d'accessoires de mode (sacs, bijoux, chapeaux, chaussures, gants, lunettes, cravates, ceintures, montres, parapluies, foulards,...)
http://www.premiere-classe.com

Salon international de la lingerie 22/01/2011 - 24/01/2011
Lingerie de jour, lingerie de nuit, corseterie, vêtements d'intérieur, balnéaire, sous-vêtements masculins, bas et collants, éponge, homewear, linge de maison, chaussant, accessoires lingerie, accessoires, services boutiques…
http://www.lingerie-paris.com

TRANOÏ 22/01/2011 - 24/01/2011 - Collection Homme
Salon international des créateurs de mode, TRANOÏ est un événement incontournable de la fashion week, précurseur de tendances avec une identité propre, mêlant le luxe, l'avangardisme et le contemporain.
http://www.tranoi.com

Texworld Février 2011 - date à définir
«Rendez-vous» mondial du textile
L'offre «textile» mondiale : collections printemps-été 2011
http://www.texworld.messefrankfurt.com

Expofil 08/02/2011 - 10/02/2011
Fils et fibres à l'origine de la création
Présentation de fils et fibres textiles
http://www.expofil.com

Indigo 08/02/2011 - 10/02/2011
Salon mondial du dessin et de la création textile
Dessins pour la création textile mode habillement : femme, enfant, puériculture, junior, homme, lingerie, maille, broderies, accessoires, papier transfert, infographie et stylisme
http://www.indigo-salon.com

Le cuir à paris 08/02/2011 - 10/02/2011
La mode dans la peau
Cuirs et peaux bruts et semi-tannés y compris peaux spéciales, exotiques et fourrures, tous cuirs finis, matériaux de substitution, textiles naturels et artificiels pour la filière cuir, composants, fournitures et produits de finissage, technologie et services
http://www.lecuiraparis.com

ModAmont 08/02/2011 - 10/02/2011
Salon international des fournitures et accessoires pour la mode et le design
Fournitures et accessoires pour l'habillement et les différents secteurs de l'équipement de la personne et tout l'univers de la mode : bouclerie, ornement, boutons, accessoires textiles, tous éléments fonctionnels et décoratifs (collections printemps-été 2009)
http://www.modamont.com

PREMIERE VISION PLURIEL 08/02/2011 - 10/02/2011
6 salons internationaux incontournables pour la filière textile: Expofil, Indigo, Le Cuir à Paris, ModAmont, Première Vision, Zoom by Fatex.
http://www.premierevision-pluriel.com

Paris sur Mode Showroom Mars 2011
Salon des créateurs de prêt-à-porter féminin
Présentation des collections de prêt-à-porter féminin des créateurs de mode
http://www.parissurmode.com

Atmosphère's 04/03/2011 - 07/03/2011
Le rendez-vous des créateurs de mode et d'accessoires
Prêt-à-porter féminin et accessoires de mode
http://www.pretparis.com

Vendôme Luxury Tradeshow 04/03/2011 - 07/03/2011
Le salon de prêt-à-porter et d'accessoires de luxe féminin
Evénement incontournable pour les professionnels de la Fashion Week, le Vendôme Luxury associe les deux univers très complémentaires que sont la mode et l'art
http://www.vendomeluxurytradeshow.com

Mise en relation

ACCIONEX

Secteur d'activité : Machines à laver, construction de panels en céramique, équipement hospitalier (pour malades longue durée), automobile & TIC, composants de systèmes d'irrigation agricole.

Contact :
M. Jordi Muntané, relations institutionnelles
Tél.: +34 93 206 33 33
Fax : +34 93 203 53 43
muntane@accionex.com
www.accionex.com

Besoin :
Désire entrer en relation avec toute entreprise marocaine dans les secteurs cités.

DS ADVOCATS | ECONOMISTES

Contact :
Joachim Llimona | Barcells Abogado
Profesor de Derecho Communitario de la U.B.
Balmes, 150, 6e - 08008 Barcelona
Tél.: +34 93 488 15 20
Fax : +34 93 488 27 90/07 97
jllimona@ds-ae.com
46,rue de Bassano - 75008 Paris
Tél.: +33 153 67 50 00
Fax : +33 153 67 50 01/03

Besoin :
Souhaite être informé sur les possibilités d'assister les sociétés espagnoles intéressées par le Maroc.

SOL - BAGES

Secteur d'activité : Agriculture.

Contact :
M. Joseph Bonvehi CASELLAS, Administrateur
Tél.: +34 93 878 86 40
Fax : +34 93 827 23 58
josephbonvehi@solbages.com

Besoin :
Désire entrer en contact avec des entreprises qui vendent des céréales au Maroc pour les importer en Espagne. Ou partenariat pour la production de céréales au Maroc en vue de l'exporter vers l'Espagne.

CASADO NORDEMAN

Contact :
Joan Foraster
Responsable de ventas,
Division industrial
Avda. Riera Roja, 21-23
08830 Sant Boi de Llobregat (Barcelona)
Movil : 0034 626 766 625
Tél.: 34 93 640 25 87
Fax : 34 93 640 26 08
jforater@casadonordeman.com
www.casadonordeman.com

Besoin :
Recherche des sociétés pour distribution des produits d'entretien et détergents.

SERMOVIL

Secteur d'activité : Industrie / ingénierie.

Contact :
Mme Alicia Morillas, export department, automotive division
Tél.: +34 902 111 335
+34 93 713 37 30
Fax : +34 902 111 336
export@sertronic.es

Besoin :
Désire entrer en contact avec les représentants de pièces détachées d'automobile, sociétés qui les commercialisent, distributeurs marocains.

SUMINISTROS RUBIO S.L

Contact :
Agutt Pulggros
Prefabricados de hormigon, material de construccion, ferrallas.
Av. verge de montserrat, 16
25210 GUISSONA (Lleida)
Tél/Fax : 973 55 21 48
Pol.Ind.Can Singla,
C/ afiladores, s/n
08640 Olesa de Montserrat (Bsn)
Tél.: 93 778 03 84
Fax : 93 778 05 61
export@fenoplastica.com

Besoin :
Recherche des partenaires dans le domaine de la construction.

CA L'ALSINA

Secteur d'activité : Logistique.

Contact :
M. Xavier Alsina FALGAS
Tél.: +34 639 370 467

Besoin :
Offre service de Logistique : organisation de transport. Construction de routes et d'autoroutes.

FERCAM

Secteur d'activité : Transport.

Contact :
Muria Martin
Tél.: +34 93 776 75 00
Fax : +34 93 776 75 01

Besoin :
Désire entrer en contact avec des petits transporteurs.
Entreprise internationale, dans transport terrestre, maritime et aérien.

FENOPLASTICA

Contact :
Oriac Gimeno, Export Manager
Isaac Albéniz, 18
08440 Cardedeu (Barcelona) SPAIN
Tél.: +34 938 444 820*
Fax : +34 938 711 841
Cell : 687 887 428
export@fenoplastica.com

Besoin :
Recherche des partenaires dans le domaine de l'import export.

CONTROL MULTIMEDIA DATACON CENTER

Contact :
Josep Lluis Centelles I Gil
Managing Director
C/ Brutau, 206-208 local
08203 Sabadell
Tél.: 93 720 69 54
Fax : 93 712 45 24
jll@controlmultimedia.net

Besoin :
Recherche partenaires dans le domaine du multimédia.

ESTUDIS GEOTECNIS GEOLOGICA APLICADA

Secteur d'activité : Géologie.

Contact :
M. Antoni Pensato LA ROCCA
Tél.: +34 972 410 579
Fax : +34 972 483 189
info@egga.es

Besoin :
Désire entrer en contact avec tous ceux qui sont dans le domaine des minerais, carrières, contamination des sols, hydrologie, etc.

RAMON PURSALS, S.L

Secteur d'activité : Ingénierie de l'environnement.

Contact :
M. Ramon Pursals, Gérant
Tél.: +34 93 357 01 12
Fax : +34 93 358 07 70
rpursals@ramonpursals.com
www.ramonpursals.com

Besoin :
Désire connaître les lois sur l'environnement et entrer en contact avec le CMPP.

ESTERYFIL

Secteur d'activité : Filtres à huile d'olive, mise en bouteilles, parfumerie & produits chimiques.

Contact :
M. Pablo Sanchez, Directeur
Tél.: +34 93 442 05 92
Fax : +34 93 442 29 21
esteryfil@esteryfil.es
www.esteryfil.es
A remis brochure.

Besoin :
Mise en relation avec PME marocaine du même secteur.

CAMAC

Contact :
Matri Roca | Clusellas,
Resp. Dpto. Marketing
Marketing Manager
Av. Francesc Marimon, 138 - Apdo. 2
08292 Esparreguera, Barcelona - SPAIN
Tél.: 34 93 777 1050
Fax : 34 93 777 1243
Movil : 696 736 886
maroca@camacsa.com
www.camacsa.com

Besoin :
Recherche des partenaires pour la fabrication de bétonnières.

AMSEL CONSULTING

Contact :
M. Marc Serra Bota, Director gestion y servicios empresariales.
St Josep, 34-36 2° 2²-08302 Mataro
Tél.: +34 93 755 00 94
Fax : +34 93 755 50 10
mserra@amselconsulting.com
www.amselconsulting.com

Besoin :
Cabinet conseil en gestion d'entreprise souhaite être informé sur les sociétés espagnoles installées au Maroc.

Chiffres du mois

200 Millions d'euros DE LA BEI À TANGER MED

La **Banque Européenne d'investissement (BEI)** et l'**Agence spéciale Tanger Med (TMSA)** ont signé, le 11 novembre 2010 à Tanger un accord de prêt de 200 millions d'euros pour le financement de l'extension du complexe portuaire Tanger Med. Cet accord a été signé par M. Taoufiq Ibrahimi, Président du directoire de TMSA et M. Philippe de Fontaine Vive, vice-Président de la BEI et responsable de la Facilité euro-méditerranéenne de l'investissement et de partenariat (FEMIP). L'accord vise à apporter un soutien financier conséquent à la réalisation de Tanger Med II, à travers un prêt à long terme.
Avec le projet Tanger Med II, la capacité de traitement de conteneur du complexe Tanger Med passera de 3 à 8 millions EVP (équivalent vingt pieds), à travers notamment la construction de deux nouveaux terminaux de conteneurs (TC3 et TC4).

21 milliards DH
CHIFFRE D'AFFAIRES DES ASSURANCES EN 2009

Le marché marocain de l'assurance, le 2ème en Afrique après l'Afrique du Sud, contribue grandement au développement du Royaume. C'est ce qui ressort du **1er Forum africain de l'assurance (FAA)** dont les travaux se sont déroulés le 11 novembre à Marrakech, sous le thème «Enjeux et perspectives de la bancassurance en Afrique».
Avec un chiffre d'affaires de 21 milliards DH en 2009, le marché de l'assurance au Maroc est une activité en pleine croissance et représente 2,8% du PIB. Ce secteur, qui tire profit de l'important processus de développement socio-économique que connaît le Royaume, ambitionne de doubler son chiffre d'affaires en cinq ans.
La promulgation du Code des assurances en 2002 a renforcé le cadre juridique du secteur des assurances et a permis d'institutionnaliser l'activité de la bancassurance au Maroc.

220 millions d'euros
POUR L'AUTOROUTE BERRECHID-BÉNI MELLAL

La **Banque Européenne d'Investissement (BEI)** a accordé au Maroc un prêt de 220 millions d'euros, soit 2,42 milliards de dirhams (MMDH), destiné au financement de la réalisation de l'autoroute Berrechid-Béni Mellal.
Ce projet permettra de rapprocher cette zone des principaux pôles économiques du pays et de les relier via une infrastructure moderne favorisant et accélérant le développement de toutes les régions traversées et/ou desservies, notamment les plaines de Tadla, les montagnes du Haut Atlas (Azilal) et du Moyen Atlas (Khénifra). D'autres bailleurs de fonds concourent au financement du projet, notamment le **Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES)** par 55 millions de dinar koweïtien (soit l'équivalent de 1,540 MMDH). La Chine participe aussi au financement de ce projet via la **banque China Eximbank** pour un montant de 248 millions de dollars américains (soit l'équivalent de 2,035 MMDH).

4 397
ENTREPRISES ADHÉRENTES À LA CIMR

En 2009, la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR) comptait 4.397 entreprises adhérentes, 489.885 affiliés actifs et ayants droit et 123.688 retraités.
Le montant total des produits techniques de la CIMR s'élevait à 4.293 millions de dirhams (MDH) et le total des pensions servies était de 2.568 MDH.

80 millions D'INTERNAUTES EN AFRIQUE

L'Afrique comptera à la fin de l'année 2010 près de 80 millions d'internautes, sur un total de deux milliards d'utilisateurs dans le monde, selon des statistiques de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).
Selon ces statistiques rendues publiques, en marge du 10ème colloque mondial des régulateurs de télécommunications de Dakar, le taux de pénétration d'Internet en Afrique est de 10%, contre 30% dans le monde, ce qui fait du continent la Région où le taux d'utilisation d'Internet est le plus bas.

Sika - La Référence
des Solutions dans la Construction
Depuis 1910

Avec un siècle d'expérience dans les solutions de construction, Sika est votre partenaire pour d'ambitieux projets. Sika a commencé par l'étanchéité de tunnel de Saint Gotthard en Suisse juste quelques années après sa création en 1910, cette opération lui a permis de devenir une société maitrisant l'ensemble de la chimie de la construction, capable de répondre à tous vos défis. A travers l'innovation technologique de ses produits et procédés, ainsi que par l'efficacité dans les services apportés aux clients et dans la résolution des problèmes, Sika assure un support professionnel et propose des solutions dans les règles de l'art. Sika est votre partenaire dans les projets de construction depuis 1910.

Sika®
Sika Maroc S.A., Z.I. Ouled Salah, 27182 Bouskoura, Casablanca, Maroc
Tél. +212(0)522 33 41 54, Fax: +212(0)522 59 07 99, info@ma.sika.com
Innovation & Consistency | since 1910

www.tnt.ma

TNT

sure we can

L'offre la plus complète du marché

- Export vers 220 pays
- Import
- Services spéciaux

AGENCES : Tanger - Rabat - Meknès/Fès
Casablanca - Bouskoura - Nouaceur - Marrakech

Accueil : 05 22 27 67 28
Service clients : 05 22 20 25 53

Siège social
1, Place du 16 novembre
Casablanca

Décryptage

Loi sur la Protection du consommateur.
Droits, recours et obligations

Novateur est le projet de loi n°31-08 édictant des mesures de protection des consommateurs, d'après l'avis de plusieurs experts, aussi bien dans le fond que sur la forme.

Le projet a subi plusieurs amendements avant de passer le cap du législatif. Chambres professionnelles, associations de défense des consommateurs et organismes professionnels sont mis à contribution pour apporter les réglages nécessaires et donner leurs commentaires sur cette mouture élaborée par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies.
L'adoption de cette loi vient renforcer le processus de réforme du droit des affaires entamé par le Maroc ces dernières décennies, et dont l'institution du comité national de l'environnement des affaires vient assurer la coordination.
Par ces réformes, le législateur a voulu doter le secteur des investissements des garanties nécessaires à leur développement dans des conditions de sécurité juridique optimales, en harmonisant notre législation avec les standards internationaux et en installant ainsi les bases solides pour la relance de notre économie.

Le consommateur, acteur incontournable dans le développement économique

Dans la perspective d'assurer à notre pays un essor économique durable, l'intégration du volet social dans les politiques de développement est primordiale. La prise en compte des intérêts et droits du consommateur en est la principale composante. De même, l'expérience de plusieurs pays a démontré que le consommateur est un acteur incontournable dans le développement économique et ce, par son rôle de stimulateur de la concurrence

entre les entreprises et de régulateur du marché. A ce titre, la nouvelle loi N° 31- 08 ordonnant les mesures de protection des consommateurs, qui s'inscrit dans ce même contexte, est appelée à jouer un rôle fondamental pour la protection du consommateur en lui assurant l'information appropriée sur les produits, biens ou services comportant des risques qui peuvent affecter sa santé et sa sécurité. Dans la nouvelle approche, il s'agira également de garantir la protection du consommateur quant aux clauses abusives et celles qui sont relatives aux services financiers, aux crédits à la consommation et immobiliers, aux ventes à distance et aux démarchages. La réforme préconise de fixer les conditions et les procédures relatives à l'indemnisation ou à la réparation des dommages et des préjudices causés aux consommateurs. Le droit à l'information est l'un des droits fondamentaux du consommateur et un facteur de développement d'une concurrence loyale et saine. La loi oblige les vendeurs et les prestataires de services à mettre à la disposition du consommateur toutes les informations lui permettant de prendre connaissance des caractéristiques des produits, des biens ou des services avant la conclusion du contrat.

Cette obligation présente deux caractéristiques :

- D'une part, elle est générale et vise l'ensemble des biens, des produits ou des services mis sur le marché ;
- D'autre part, c'est une obligation minimale qui peut être renforcée par d'autres textes spéciaux.

Une dizaine d'articles sont consacrés à la protection du consommateur contre les clauses abusives qui sont déclarées nulles et non avenues. Une liste non exhaustive des clauses abusives est fixée par le texte afin de faciliter aux juridictions l'identification et l'assainissement des contrats et de leurs clauses. Toujours dans le but d'assurer une meilleure protection du consommateur contre certaines pratiques commerciales utilisées par les fournisseurs, le titre quatre réglemente certaines pratiques commerciales, il s'agit :

- D'interdire la publicité mensongère. Cette dernière contenant des allégations, indications ou présentations qui sont fausses ou de nature à induire en erreur le consommateur ;
- De communiquer au consommateur effectuant un achat à distance toute une série d'information lui permettant de réagir en cas de non-conformité de la marchandise livrée ;
- De soumettre le démarchage et certaines pratiques de vente à des procédures claires instituant notamment au profit du consommateur un délai de rétractation de sept jours à compter de l'acte de passation de la commande ;
- D'interdire l'abus de faiblesse ou d'ignorance du consommateur pour lui faire souscrire des engagements au comptant ou à crédit ;
- De réglementer la vente en solde ;
- D'interdire les ventes et prestations avec primes ;
- D'interdire les ventes ou prestations de service pyramidales ;
- De réglementer la loterie publicitaire proposée aux consommateurs par le fournisseur.

Une autre innovation de ce texte réside dans la définition des conditions que doit contenir la garantie conventionnelle ainsi que les modalités d'application de cette garantie pour certains produits et services. Le texte spécifie dans son septième titre le cadre de regroupement des consommateurs en vue de défense de leurs intérêts. Il prévoit également des dispositions permettant aux associations de protection du consommateur qui répondent aux conditions fixées par le présent projet et la loi sur le droit d'association du 15 novembre 1958 et ses textes d'applications, d'être reconnues d'utilité publique. Ces associations doivent se constituer en une Fédération Nationale de Défense de Consommateurs qui acquiert de plein droit la reconnaissance d'utilité publique. Le statut d'utilité publique permet à ces associations et à leur fédération, d'exercer les droits reconnus à la partie civile par le biais des actions au profit de l'intérêt collectif des consommateurs. De même, elles peuvent intervenir devant la justice pour ordonner toute mesure destinée à faire cesser des agissements illicites ou à supprimer dans le contrat ou le type de contrat proposé aux consommateurs une clause illicite. C'est ainsi que ce nouveau texte réglemente et recadre certaines pratiques, et en interdit quasiment d'autres, sur fond de peines civiles et pénales contraignantes. Dans la plupart des cas, le texte prévoit des sanctions civiles, comme l'annulation des contrats, et des amendes. Venant combler les lacunes de l'actuelle législation, ce texte entend couvrir de nouveaux domaines, c'est notamment le cas des crédits à la consommation et le crédit immobilier. Dans ce registre, le projet de loi sur la protection des consommateurs oblige les organismes de crédit à inclure certaines mentions obligatoires dans leurs publicités.

Marocchino ou Mokaccino
serez-vous faire la différence ?

LAVAZZA TRAINING CENTER

Chicago
New York
Rio de Janeiro
Johannesbourg
Bangkok
Istanbul
Séoul
Shanghai
Singapour
Taipei
Tel-Aviv
Tokyo
Amsterdam
Arezzo
Athènes
Barcelone
Bari
Moscou
Bratislava
Bruxelles
Catane
Chypre
Francfort
Genève
Londres
Milan
Naples
Padoue
Paris
Pescara
Porto
Prague
Reykjavik
Rome
Sofia
Stockholm
Tallinn
Turin
Vienne
Zagreb
Adélaïde
Brisbane
Canberra
Melbourne
Sidney
Casablanca

LAVAZZA TRAINING CENTER

La Première École pour Barista en Afrique du Nord, est à Casablanca chez Topclass Espresso. *C'est au milieu des années 90 qu'est officiellement inauguré le Training Center de Turin qui, quelques années plus tard, deviendra le cœur d'un véritable réseau de formation présent dans les grandes métropoles des 5 continents.* **Il existe aujourd'hui 46 Training Center dans le monde.**
Le Training Center Lavazza propose des modules de formation adaptés aux besoins des CHR, quels que soient leur niveau et leurs attentes. Offrant un cadre idéal à ces activités, avec son décor de bar à l'ambiance chaleureuse, le Centre est équipé de tout le matériel nécessaire pour restituer un contexte identique à celui des professionnels.

Topclass Espresso
20, Bd Ghandi - Casablanca - Tél.: 0522 94 60 41 - Fax: 0522 94 60 43
Email: lavazza@topclass.ma

EDITION 2010

Caravane DE LA RETRAITE

TANGER . TÉTOUAN . FÈS . MEKNÈS
KENITRA . RABAT . CASABLANCA
SETTAT . EL JADIDA . SAFI
MARRAKECH . AGADIR . LAÂYOUNE

DU 2 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE, LA CIMR VIENT À LA RENCONTRE DE L'ENTREPRISE

INFORMATIONS ET CONSEILS POUR TOUT SAVOIR SUR LA RETRAITE

METTEZ VOTRE AVENIR SUR LA BONNE VOIE

En partenariat avec :

CGEM

Du 2 novembre au 21 décembre, la Caravane de la retraite CIMR parcourt le Royaume et vient à la rencontre de l'entreprise Marocaine. Conférences et expositions sont organisées lors de journées d'informations pour tout savoir sur la retraite.

Rabat : 2 novembre . Kénitra : 3 novembre . Settat : 5 novembre . Fès : 9 novembre . Meknès : 10 novembre
El Jadida : 12 novembre . Tanger : 2 décembre . Tétouan : 1er décembre . Safi : 9 décembre
Marrakech : 13 décembre . Agadir : 15 décembre . Laâyoune : 17 décembre . Casablanca : 21 décembre

Pour les inscriptions et renseignements, rendez-vous sur **www.cimr.ma** ou appelez-nous au **0522.496.790**

CERTIFIÉE ISO 9001 - VERSION 2008

ISO 9001 BUREAU VERITAS Certification

Activités "Prestations" et "Production"

RETRAITE BIEN PRÉPARÉE, AVENIR ASSURÉ !

CIMR